

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00045

Numéro SIREN : 428 745 020

Nom ou dénomination : DOLFINES

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2020 sous le numéro de dépôt 19945

ARRETE COMPTABLE

Exercice

du **01/01/2019** au **31/12/2019**

DIETSWELL

Parc Ariane 3 - Immeuble Le Naïade
78284 GUYANCOURT Cedex

N° SIRET : 42874502000035 APE : 7112B



Bilan Actif

DIETSWELL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 06/05/20

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	4 000	4 000		
Frais de développement	4 092 793	1 105 958	2 986 835	2 885 770
Concession, brevets et droits similaires	737 655	690 374	47 281	56 031
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	4 834 448	1 800 332	3 034 116	2 941 801
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	14 672 674	14 672 674		1 100 000
Autres immobilisations corporelles	549 980	525 792	24 189	35 527
Immobilisations en cours	2 955 807	2 955 807		
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	18 178 461	18 154 273	24 189	1 135 527
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	2 033 893	1 833 409	200 484	94 202
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	101 025		101 025	103 994
TOTAL immobilisations financières :	2 134 918	1 833 409	301 508	198 196
ACTIF IMMOBILISÉ	25 147 827	21 788 014	3 359 813	4 275 524

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	11 192		11 192	10 192
Créances clients et comptes rattachés	2 337 260	191 809	2 145 451	2 601 613
Autres créances	293 232	22 778	270 454	567 055
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	2 641 683	214 587	2 427 096	3 178 859
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				54 010
Disponibilités	319 245		319 245	1 102 115
Charges constatées d'avance	99 082		99 082	182 312
TOTAL disponibilités et divers :	418 328		418 328	1 338 437
ACTIF CIRCULANT	3 060 011	214 587	2 845 424	4 517 296

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	14 165		14 165	5 256

TOTAL GÉNÉRAL	28 222 003	22 002 602	6 219 401	8 798 076
----------------------	-------------------	-------------------	------------------	------------------

Bilan Passif

DIETSWELL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 06/05/20

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 6 418 593	6 418 593	6 364 170
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	3 364 032	3 364 032
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	357 572	368 460
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	189	189
Autres réserves		
Report à nouveau	(6 020 757)	(5 744 435)
Résultat de l'exercice	(2 661 855)	(276 322)
TOTAL situation nette :	1 457 775	4 076 094
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	1 457 775	4 076 094
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	1 672 868	764 222
AUTRES FONDS PROPRES	1 672 868	764 222
Provisions pour risques	14 165	69 226
Provisions pour charges	14 192	14 192
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	28 357	83 418
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	806 154	855 086
Autres emprunts obligataires	88 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	103	1 488
Emprunts et dettes financières divers	487 101	737 562
TOTAL dettes financières :	1 381 358	1 594 137
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	673 304	951 137
Dettes fiscales et sociales	947 343	1 225 193
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	25 433	35 616
TOTAL dettes diverses :	1 646 080	2 211 945
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES	22 586	31 166
DETTES	3 050 024	3 837 247
Ecart de conversion passif	10 378	37 095
TOTAL GÉNÉRAL	6 219 401	8 798 076

Compte de Resultat (Première Partie)

DIETSWELL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 06/05/20

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
Ventes de marchandises		5 453	5 453	
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 478 467	4 546 899	6 025 366	7 149 218
Chiffres d'affaires nets	1 478 467	4 552 352	6 030 818	7 149 218
Production stockée				
Production immobilisée			325 653	1 270 984
Subventions d'exploitation			80 830	160 092
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			287 368	46 964
Autres produits			112 048	109 059
PRODUITS D'EXPLOITATION			6 836 717	8 736 318
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			3 647 093	4 071 733
TOTAL charges externes :			3 647 093	4 071 733
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			263 312	383 761
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 641 714	3 100 537
Charges sociales			898 709	998 740
TOTAL charges de personnel :			3 540 423	4 099 276
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			263 627	289 332
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			205 974	5 256
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			469 601	294 588
AUTRE CHARGES D'EXPLOITATION			321 807	155 031
CHARGES D'EXPLOITATION			8 242 236	9 004 389
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(1 405 519)	(268 071)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

DIETSWELL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 06/05/20

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 405 519)	(268 071)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		14 221
Différences positives de change		29
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 253	3 273
	1 253	17 523
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	10 993	
Intérêts et charges assimilées	117 802	46 795
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	478	
	129 272	46 795
RÉSULTAT FINANCIER	(128 019)	(29 272)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(1 533 538)	(297 343)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	29 407	127 810
Produits exceptionnels sur opérations en capital	12 859	61 283
Reprises sur provisions et transferts de charges		368 961
	42 265	558 054
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	57 228	60 357
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	13 201	474 229
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 100 000	
	1 170 428	534 586
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(1 128 163)	23 468
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices	153	2 446
TOTAL DES PRODUITS	6 880 236	9 311 895
TOTAL DES CHARGES	9 542 090	9 588 217
BÉNÉFICE OU PERTE	(2 661 855)	(276 322)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Code du commerce - articles 9 et 1 - Décret no 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7,21, 24 début, 24-Io, 24-2" et 24-3")

Période du 01/01/2019 AU 31/12/2019

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos au 31 décembre 2019 dont le total est de 6.219.401,12 euros et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, et dégageant une perte de 2.661.854,64 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1) PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général telles que décrites dans le règlement ANC n°2018-07 du 10 décembre 2018, modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, et des pratiques comptables généralement admises en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement(s) de Méthode(s)

- **D'évaluation**
Néant.
- **De Présentation**
Néant.

2) FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

- Le 25 juin 2019, les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale à caractère Mixte et ont adopté des résolutions relatives aux délégations de compétence au Conseil d'Administration en vue de réaliser des opérations d'augmentation de capital. Dix sept résolutions ont été adoptées à l'unanimité sur les dix huit proposées par le Conseil du 15 avril 2019.
- Le 25 juin 2019, les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale à caractère Mixte et ont ratifié les nominations en qualité d'administratrice et d'administrateur de:

- Madame Vanessa GODEFROY, en remplacement de Monsieur Adrien BOURDON-FENIOU, démissionnaire. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
 - Monsieur Benoît VERNIZEAU, en remplacement de Monsieur Jean DESEILLIGNY, démissionnaire. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
-
- Le 7 octobre 2019, le Conseil d'administration a constaté l'exercice de deux bons de souscription d'obligations pour montant total de 100.000 euros. Ceux-ci bénéficieront des mêmes conditions (durée, intérêts) et produira les mêmes effets que les obligations émises à la date de souscription et ce, jusqu'à l'échéance finale. Cet exercice a été réalisé dans le cadre de l'émission d'obligations convertibles en actions qui s'est tenue le 22 octobre 2018 et par contrats en date du 20 octobre 2018 et 10 avril 2019, souscrivant respectivement 10 et 2 Obligations soit au total 12 Obligations.
 - En application des autorisations concédées par le Conseil d'administration dans sa séance du 7 octobre 2019, six (6) obligations échangeables en actions Dietswell d'une valeur nominale de cinquante mille euros (50.000 €) chacune, représentant un montant nominal total de trois cent mille euros (300.000 €) ont été émises et souscrites. Chacune des obligations sera assortie d'un bon de souscription à une seconde obligation qui bénéficiera des mêmes conditions (durée, intérêts) et produira les mêmes effets que les obligations émises à la date de souscription et ce, jusqu'à l'échéance finale.
 - Le 7 octobre 2019, le Conseil d'administration a approuvé l'émission d'obligations remboursables en actions (avec suppression du droit préférentiel de souscription) avec warrants actions (instruments financiers hybrides) pour un montant maximum de 3.000.000 euros aux conditions suivantes :
 - Il sera émis une première tranche de trois cent mille euros (300.000 €) puis dix-huit tranches de cent cinquante mille euros (150.000 €) en obligations convertibles, ces dix-huit tranches étant optionnelles pour la Société et nécessitant le respect d'un délai de 40 jours entre l'émission de chacune des tranches.
 - Les obligations seront émises à 90 % de leur valeur nominale.
 - Les obligations seront consenties pour une durée de trente (30) mois à compter de la date de signature des documents définitifs.
 - La Société émettra des warrants actions à hauteur de 50% du montant des obligations en garantie à un prix égal à 120 % du cours de l'action au jour de l'émission de chaque tranche.
 - L'investisseur pourra convertir à tout moment totalement ou partiellement les obligations convertibles aux conditions tarifaires fixées.
 - A l'échéance, toute obligation convertible qui n'aura pas été convertie par l'investisseur sera automatiquement convertie en actions.
 - L'investisseur pourra mettre fin à ce programme d'émission d'obligations convertibles dans les cas spécifiques prévus dans l'offre.
 - La Société pourra choisir de racheter toute obligation non convertie à 120 % de sa valeur nominale.

Le contrat a été signé le 4 décembre 2019.

- Le 7 octobre 2019, le Conseil d'administration a autorisé le Président à régler à chaque Souscripteur concerné par l'émission d'obligations 2018 l'échéance de septembre 2019 en actions auto-détenues.
- Le 7 octobre 2019, le Conseil d'administration a autorisé le Président à modifier par avenant l'Article 10 (paiement des obligations en actions Dietswell) du Contrat de Souscription relatif à l'émission d'obligations 2018.
- Le 14 octobre 2019, les obligataires réunis en Assemblée Générale sur convocation du Conseil d'administration, ont :
 - Autorisé la Société de payer l'échéance de septembre 2019 en actions auto-détenues
 - Autorisé la Société de payer des échéances en actions
 - Approuvé l'avenant modifiant l'Article 10 du Contrat de souscription relatif à l'émission d'obligations 2018.
- Le 21 octobre 2019, le Conseil d'administration :
 - A décidé de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires, de 54.423 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro, à répartir entre les obligataires en règlement de l'échéance d'octobre 2019.
 - A constate la réalisation de l'augmentation du capital social d'un montant de 54.423 euros.
 - A modifié l'Article 6 des statuts

Le Capital social de la société s'élève donc à 6.418.593 euros

Pour information, La créance due aux obligataires couvrant l'échéance d'octobre 2019 s'élève à 43.535 € (capital 40.000 € + intérêts 3.535 €). Afin de payer cette créance la société a émis 54.423 actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (1 €) chacune, soit 54.423 €.

Le différentiel entre la valeur des actions émises (54.423 €) et la dette (43.535 €) a été imputée sur la réserve légale, soit un montant de 10.888 €, ramenant le solde du compte à 357.572,35 euros.

- Le 12 décembre 2019, la Conseil d'administration a coopté Monsieur Yann LEPOUTRE en qualité d'administrateur en remplacement Madame Vanessa GODEFROY, démissionnaire, sous réserve de la ratification de cette nomination par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

3) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

– Méthode d'évaluation

Les immobilisations incorporelles acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires d'achat).

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- charges directes de production
- charges indirectes de production

Informations relatives aux frais de Recherche et Développement

Au cours de l'exercice 2019, les frais de recherche et développement ont été augmentés de 325.653,09 €.

En matière de recherche et développement, la Société a concentré son effort sur :

- 238.127,16 € consacrés au développement d'un flotteur support d'éoliennes de grande capacité. Ces études commencées en 2016 se sont poursuivies sur l'exercice 2019 avec le soutien de l'ADEME, avec laquelle un contrat a été signé en octobre 2017 avec effet au 20/03/2017. Ce contrat qui initialement devait se terminer en décembre 2018, a fait l'objet d'un avenant validant le report de son terme à juin 2019. Le dossier final a été déposé le 4 juillet 2019 et a été validé par l'ADEME.
- 66.140,93 € consacrés à une étude commencée au cours du 4ème trimestre 2018 visant à l'optimisation de la plateforme flottante de 6MW, permettant d'en réduire encore plus les coûts. L'idée est d'en améliorer les performances en y ajoutant une étude holistique avec un concepteur constructeur de turbine, mât et pales tel que 2B-Energy. Il est à noter que cette démarche n'a pas encore été effectuée par l'industrie : les « flottoristes » et turbiniers travaillent chacun de leur côté. Une grande économie est attendue de cette démarche. Au cours de l'exercice 2018, les études menées ont permis de déposer deux demandes de brevet. Les travaux réalisés au cours du 1^{er} trimestre 2019 ont abouti à une nouvelle demande de dépôt de brevet en mars 2019.
- 21.385 € consacrés au développement en interne, commencé au cours de l'exercice 2017, par la division FACTORIG d'un logiciel qui sera utilisé pour l'activité Inspection et Audit d'appareils de forage.

Les frais de recherche et développement s'élèvent à un solde brut de 4.092.793 € au 31/12/2019.

Les dépenses engagées pour le développement du flotteur support d'éoliennes et celui de l'optimisation de la plateforme flottante sont éligibles au Crédit Impôt Recherche.

– **Méthode d'évaluation des coûts de développements**

Les charges dépensées dans le cadre de ces travaux sont comptabilisées directement en charges.

Dès lors que les critères d'immobilisations imposés par le PCG (art.311-3.2) sont respectés, les coûts de développements sont systématiquement activés.

Au 31/12/2019, le montant brut des immobilisations incorporelles est de 4.834.448 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Augm / Dim	Montant Brut 31/12/19
- Frais de Publicité (développement site internet)	4 000	0	4 000
- Frais de Recherche & Développement	3 767 140	325 653	4 092 793
- Logiciels	560 409		560 409
- Frais de dépôts de brevet	164 325	12 921	177 246
<u>TOTAL</u>	<u>4 495 874</u>	<u>338 574</u>	<u>4 834 448</u>

– **Méthodes et calculs des Amortissements**

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- | | | | |
|--------------------------|-------|--------------------------|-------|
| - Brevet | 5 ans | - Logiciels | 1 an |
| - Coûts de développement | 5 ans | - Soft HSEA & Inspection | 3 ans |

Au 31/12/2019, le montant brut des Amortissements est de 1.800.332 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Augm / Dim	Montant Brut 31/12/19
- Frais de Publicité (développement site internet)	4 000		4 000
- Frais de Recherche & Développement	881 369	224 589	1 105 958
- Logiciels	552 772	5 832	558 604
- Frais de dépôts de brevet	115 931	15 839	131 770
<u>TOTAL</u>	<u>1 554 073</u>	<u>246 259</u>	<u>1 800 332</u>

4) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

– **Méthode d'évaluation**

Les immobilisations corporelles acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires d'achat).

Les immobilisations corporelles générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- coût d'acquisition des matières consommées
- charges directes de production
- charges indirectes de production

Informations sur l'appareil Sedlar 160

Le rig Sedlar 160 est un appareil de forage tout hydraulique conçu et construit par Dietswell en 2007.

Cet appareil est de la classe des Rigs de forage de 1000 HP capable de forer à 3000 mètres (10 000ft).

L'appareil SEDLAR 160 n'a pas été en activité au cours de l'exercice 2019. En conséquence, il n'a pas été pratiqué d'amortissement sur les immobilisations du SEDLAR 160 sur cette période.

Pour rappel, des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations corporelles de l'appareil Sedlar 160 ont été comptabilisées :

- sur l'exercice 2014 pour un montant de 9.049.560 €.
- sur l'exercice 2016 pour un montant de 2.900.000 €

Au cours de l'exercice 2019, une provision complémentaire a été comptabilisée pour un montant de 1.100.000 €

Au 31/12/2019, le solde des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations corporelles de l'appareil Sedlar 160 s'élève à 13.049.560 €, ramenant sa valeur nette comptable à zéro euro (0 €).

Des informations sur la valeur nette comptable de cet appareil sont données en paragraphe 6

Au 31/12/2019, le montant brut des immobilisations corporelles hors celles en cours est de 15.222.654 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Augm / Dim	Montant Brut 31/12/19
- SEDLAR 160 - Eléments Corporels	11 845 242		11 845 242
- SEDLAR 160 - Eléments Incorporels	2 827 432		2 827 432
- Install., Aménagements, Agencements	174 977		174 977
- Matériel de Transport	4 060	<97>	3 963
- Matériel Bureau & Informatique	208 656	6 073	214 729
- Mobilier	156 312		156 312
<u>TOTAL</u>	<u>15 216 679</u>	<u>5 976</u>	<u>15 222 654</u>

– Méthodes et calculs des Amortissements

Le principe de décomposition par composant est appliqué pour les appareils de forage. Des composants principaux ont été identifiés et sont amortis suivant le mode linéaire, selon leur durée prévisionnelle d'utilisation. Les amortissements des composants d'appareils de forage ont une durée allant de 3 à 10 ans.

Pour rappel, la dépréciation est liée à l'activité et les amortissements sont appliqués lorsque l'appareil est sous contrat.

Pour les autres immobilisations, les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel et équipements	3 à 4 ans	- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Agencements divers	10 ans	- Mobiliers de bureau	7 à 10 ans
- Matériel de transport	3 ans	- Installation technique	3 à 10 ans

Au 31/12/19, le montant brut des Amortissements est de 2.148.905 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Amort. Augm / Dim	Montant au 31/12/2019
- SEDLAR 160 - Eléments Corporels	1 392 198		1 392 198
- SEDLAR 160 - Eléments Incorporels	230 915		230 915
- Install., Aménagements, Agencements	166 161	1 673	167 834
- Matériel de Transport	4 060	<97>	3 963
- Matériel Bureau & Informatique	185 906	15 041	200 947
- Mobilier	152 351	697	153 048
<u>TOTAL</u>	<u>2 131 591</u>	<u>17 314</u>	<u>2 148 905</u>

5) IMMOBILISATIONS EN COURS

Lors de leur entrée dans le patrimoine de la société les immobilisations corporelles produites sont évaluées à leur coût de production, composé des éléments suivants :

- coût d'acquisition des matières consommées
- charges directes de production
- charges indirectes de production

Au 31/12/2019, le montant brut des immobilisations en cours est de 2.955.807 € dont:

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Amort. Augm / Dim	Montant au 31/12/19
- SEDLAR 160 - Revamping	733 566		733 566
- SEDLAR 160 - Pièces de rechange	392 143		392 143
- SEDLAR 250 - Eléments Corporels	1 095 820		1 095 820
- SEDLAR 250 - Eléments Incorporels	734 278		734 278
<u>TOTAL</u>	<u>2 955 807</u>	<u>0</u>	<u>2 955 807</u>

Informations sur l'appareil Sedlar 160

Au 31/12/2019, la valeur brute des éléments corporels en cours (matériels acquis non mis en service) du Sedlar 160 est de 1.125.709 €

Pour rappel, des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations en cours de l'appareil Sedlar 160 ont été comptabilisées sur l'exercice 2014 pour un montant de 1.125.709 €, ramenant leur valorisation à une valeur nette comptable à zéro euro (0 €).

Des informations sur la valeur nette comptable de cet appareil sont données en paragraphe 6.

Informations sur l'appareil Sedlar 250

Cet appareil a été conçu par Dietswell en 2008 sur la base des études faites pour l'appareil SEDLAR 160 mais en capacité augmentée à 250 Tonnes. Cet appareil est à situer dans la classe des appareils de forage 1500 HP capables de forer jusqu'à 4200 mètres environ (14 000 Ft).

La construction de cet appareil a été lancée spécifiquement pour un contrat avec la société Tullow Oil pour le développement d'un champ lacustre en Ouganda. Pour des raisons autres que techniques, le contrat, pourtant engagé et partiellement financé par Tullow n'a finalement pas été activé et Dietswell a dû interrompre la construction de l'appareil.

En plus de la construction du derrick set hydraulique partiellement achevée, Dietswell avait acquis des équipements périphériques neufs en dotation à l'appareil. Ont été cédés sur les exercices antérieurs :

- Deux groupes électrogènes de puissance Caterpillar (neufs). Ces deux groupes ont depuis été revendus.
- Un groupe électrogène de secours RIG BOSS en container spécial (Neuf)

- Un jeu de BOP 5000 PSI (Blocs anti éruption) Cameron (Neufs). Cet équipement a été cédé en mars 2015.
- Une armoire électrique dédiée (avec un système AC/AC de variation de puissance) spécialement conçue par Dietswell (neuve). Cet équipement a été cédé en septembre 2017.
- Un jeu de pneus neufs pour le trailer (EUROMASTER) cédés en février 2018.
- 2 vérins (DOUCE HYDRO) cédés en novembre 2018

Au 31/12/19, le montant brut de l'appareil Sedlar 250 s'élevait à 1.830.098 € diminué des provisions exceptionnelles pour dépréciation à hauteur de 100% soit 1.830.098 €, ramenant ainsi sa valeur nette comptable à zéro euro (0 €).

Au cours de l'exercice 2019, aucun mouvement n'a été enregistré.

Des informations sur la valeur nette comptable de cet appareil sont données en paragraphe 6

6) PROVISIONS EXCEPTIONNELLES POUR DEPRECIATIONS DES RIGS SEDLAR 160 ET SEDLAR 250

Des provisions exceptionnelles pour dépréciation ont été enregistrés sur les exercices 2014 et 2016 pour les deux rigs Sedlar 160 et Sedlar 250 afin de ramener leurs valeurs comptables résiduelles à un niveau de valorisation estimées sur une base conservatrice. L'historique comptable est le suivant :

Sur l'exercice 2019, pour ramener la valeur comptable à zéro des éléments composant le Sedlar 160, une provision de 1.100.000 € a été comptabilisée en provisions exceptionnelles.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES			Provision Dépréciation			
SEDLAR 160	Montant Brut	Montant Amortissement	2014	2016	2019	Valeur Nette au 31/12/19
Elmts Corporels	11 845 242,13 €	-1 392 198,46 €	-7 248 937,68 €	-2 322 976,84 €	-881 129,15 €	0,00 €
Elmts Incorporel	2 827 432,03 €	-230 915,29 €	-1 800 622,73 €	-577 023,16 €	-218 870,85 €	0,00 €
TOTAL	14 672 674,16 €	-1 623 113,75 €	-9 049 560,41 €	-2 900 000,00 €	-1 100 000,00 €	0,00 €

IMMOS EN COURS	Montant Brut au 31/12/2018	Solde Provision au 31/12/2017	Valeur Nette au 31/12/2019
<u>Sur le Sedlar 160</u>			
Matériel Revamping	733 565,72 €	-733 565,72 €	0,00 €
Pièces de Rechange	392 143,25 €	-392 143,25 €	0,00 €
<u>Sur le Sedlar 250</u>			
Eléments Incorporels	734 278,08 €	-734 278,08 €	0,00 €
Eléments Corporels	1 095 819,76 €	-1 095 819,76 €	0,00 €
TOTAL	2 955 806,81 €	-2 955 806,81 €	0,00 €

Au 31/12/2019, la valeur nette comptable des deux appareils est de zéro euro (0 €) :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut 31/12/18	Augment/ Diminution	Amort.	Provision pour dépréciation	Provision 2019	Valeur Nette 31/12/19
- Sedlar 160 - Elements Corporels & Incorp.	14 672 674		-1 623 113	-11 949 561	-1 100 000	0
- Sedlar 160 - Immobilisations En Cours	1 125 709			-1 125 709		0
- Sedlar 250 - Immobilisations En Cours	1 830 098			-1 830 098		0
TOTAL	17 628 481	0	-1 623 113	-14 905 368	-1 100 000	0

Au cours de l'exercice, une provision de 1.100.000 € a été enregistrée pour ramener la valeur des éléments corporels et incorporels du Sedlar 160 à zéro euro (0 €)

Au 31/12/2019 le montant des provisions exceptionnelles pour dépréciation des appareils Sedlar 160 et Sedlar 250 s'élève donc à 16.005.367 €

Information sur la valorisation de l'appareil Sedlar 160

L'appareil de forage de Dietswell Sedlar 160 est stocké sur le port d'Almeria en Espagne depuis le printemps 2014. Il est correctement stocké, dans un enclos fermé lui-même situé à l'intérieur de la zone portuaire fermée et gardiennée.

Depuis sa date de stockage, nous avons cherché à céder cet appareil à tout type d'acheteur possible, contracteur de forage, broker

La situation très ralentie du marché du forage depuis le début de la crise du pétrole qui a débuté mi 2014 n'a pas rendu la recherche de client aisée.

En ce qui concerne ce rig Sedlar 160, il est toujours en état de remplir ses fonctions dans le cadre d'un contrat de forage ou de Work Over, après quelques travaux de réactivation et d'inspection.

En 2016, de manière assez conservative, il a semblé opportun de passer un complément de provision pour dépréciation de 2.900.000 € afin de refléter au mieux, à la fois la valeur résiduelle de l'appareil et, anticiper sur la décote à concéder à un acquéreur éventuel dans ces conditions de marché encore particulièrement faible.

En 2019, constatant que les activités dans le secteur pétrolier n'ont pas rebondi, il a été décidé de passer un complément de provision de 1.100.000 € pour ramener sa valeur résiduelle à zéro euro.

7) PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La société a des participations dans trois sociétés :

- DOLFINES à hauteur de 100 % du capital,
- FEUMAG à hauteur de 30 % du capital,
- DIETSWELL DO BRASIL à hauteur de 100 % du capital.

Au cours de l'exercice 2019, DIETSWELL DO BRASIL LIMITADA a procédé a une augmentation de capital par incorporation du compte courant de Dietswell SA pour un montant de 741.338 BRL, portant ainsi le capital de Dietswell Do Brasil Limitada a 771.338BRL (170.812€). Le montant de la participation de Dietswell SA passe donc de 9.700€ à 170.812€.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constaté.

Nota : Par décision du 25 février 2019, DIETSWELL SA, Actionnaire Unique et seule Présidente de la Société DOLFINES LOGISTIQUE SAS a décidé d'adopter comme nouvelle dénomination sociale le nom de "DOLFINES SAS"

Les titres de participation de FEUMAG sont provisionnés à hauteur de 100% depuis le 31 décembre 2010, soit un montant de 1.807.735,84 €. Au 31 décembre 2019, la provision a été maintenue pour ce même montant.

Les titres de participation de DOLFINES SAS sont provisionnés à hauteur de la situation nette de la société, soit un montant de 12.390 € au 31 décembre 2019.

Sur l'exercice 2019, une provision de 10.992,70 € a été comptabilisée.

Au 31/12/2019, le montant total des provisions pour dépréciation des titres s'élève à 1.833.409,47 €.

8) CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

DOLFINES SAS

Compte tenu de l'évolution de la situation chez DOLFINES SAS et de l'abandon de compte courant assorti d'une clause de retour à meilleure fortune consentie sur l'exercice 2018 par DIETSWELL SA à sa filiale. Au 31/12/2018, le solde de l'avance en compte courant consentie par la société à sa filiale DOLFINES SAS s'élevait à 59.404,76 €.

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Les intérêts rémunérateurs de l'avance en trésorerie d'un montant de 1.195,08 € au titre de 2018 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant,
- Un règlement effectué par Dolfines pour le compte de Dietswell le 16/06/19 d'un montant de 54,51 € a été comptabilisé, diminuant ainsi le compte courant,
- Un règlement effectué par Dietswell pour le compte de Dolfines le 14/11/19 d'un montant de 250,00 € a été comptabilisé, augmentant ainsi le compte courant.

Ainsi, le solde de cette avance au 31/12/2019 s'élève à 60.795,33 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 1,32 % ont été calculés pour un montant de 802,32 €, au titre de l'exercice 2019.

DIETSWELL DO BRASIL

Au cours des exercices portant sur la période de 2014 à 2018 DIETSWELL a consenti plusieurs avances en trésorerie à DIETSWELL DO BRASIL, ainsi le solde du compte courant au 31/12/2018 s'élevait à 192.271,07 €

Au cours de l'exercice la filiale a procédé à une augmentation de capital par incorporation du compte courant. Dietswell SA a également procédé à des avances de fonds.

Ainsi, le solde de cette avance au 31/12/2019 s'élève à 40.802,10 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 1,32 % ont été calculés pour un montant de 451,08 €.

SOFINDEL

Le 3 décembre 2012, une convention de trésorerie tripartite a été signée par les sociétés DIETSWELL SA, SOFINDEL SA et DOLFINES SAS, toutes unies entre elles par des liens de contrôle en capital. Cette convention a pour objet l'optimisation de la gestion de trésorerie du groupe au mieux de l'intérêt commun de l'ensemble des parties et, notamment :

- ✓ de mettre, sous forme d'avances, à la disposition des sociétés signataires présentant des besoins de trésorerie, les fonds permettant de couvrir lesdits besoins ;
- ✓ de recevoir, sous forme d'avances, de la part des sociétés signataires présentant des excédents de trésorerie, les fonds correspondant auxdits excédents.

Le 10 avril 2018, SOFINDEL SA, qui présentait un excédent de trésorerie, a versé à DIETSWELL sous forme d'avance la somme de 20.000 €. Au 31/12/2018, le solde de l'avance en compte courant consentie par SOFINDEL à la société s'élevait à 20.000,00 €.

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Les intérêts débiteurs de l'avance en trésorerie reçue par Dietswell d'un montant de 213,45 € au titre de 2018 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant,

Ainsi, le solde de cette avance reçue au 31/12/2019 s'élève à 20.213,45 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 1,32 % ont été calculés pour un montant de 260,47 €, au titre de l'exercice 2019.

Sur l'année 2019, aucune provision n'a été comptabilisée sur les créances rattachées à des participations

Au 31/12/2019 le montant total des provisions pour créances rattachées à des participations s'élève à **0 €**

9) STOCK D'APPROVISIONNEMENT

▪ d'en-cours production de services

Les études en cours générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- Charges directes de production
- Charges indirectes de production

Néant.

▪ **Approvisionnement**

Néant.

10) Méthode de dégagement de marge sur les chantiers de forage

La méthode de dégagement de marge appliquée pour nos chantiers de forage est celle du Chiffre d'Affaire à l'avancement.

Le Chiffre d'Affaire à l'avancement est déterminé en multipliant le Chiffre d'Affaire total prévisionnel du chantier par le taux d'avancement cumulé calculé au 31/12/2019.

Le taux d'avancement cumulé des dépenses correspond au montant cumulé des dépenses réalisées au 31/12/2019, divisé par le montant total prévisionnel des dépenses du chantier.

Cette méthode permet de rattacher les produits et charges correspondantes sur chaque période comptable.

Au 31/12/2019, aucun chantier n'est en cours.

11) CREANCES CLIENTS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31/12/2018 le montant des provisions pour dépréciation des créances clients s'élevait à 216.138,70 €.

Sur l'exercice, les mouvements enregistrés sont :

- une reprise de provisions de 216.138,70 €
- une dotation aux provisions de 191.809,46 €.

Au 31/12/2019, Le montant total des provisions pour dépréciation des créances clients s'élève à 191.809,46 €

12) EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMISSION D'OBLIGATIONS 2018

La société a procédé sur le 4^{ème} trimestre 2018 à l'émission de dix-huit (18) obligations convertibles d'une valeur nominale de cinquante mille euros (50.000 €) chacune représentant un montant nominal total de neuf cent mille euros (900.000 €) par voie de placements privés.

Les principales caractéristiques de cette émission validée par le Conseil d'Administration du 18 octobre 2018 sont les suivantes :

- ❖ montant du placement : 1.000.000 Euros, soit 20 OC d'une valeur nominale de 50.000€
- ❖ durée : 25 mois
- ❖ rémunération :
 - Intérêt de base de 7% sur la durée des obligations.
 - Prime de non conversion de 7% par an, qui sera égale au montant total des intérêts de base.
- ❖ remboursement :
 - 1/25^{ème} de la valeur nominale de chaque obligation y compris les intérêts de base mensuellement
 - La prime de non conversion sera versée dans son intégralité lors de la 25ème échéance.

Au 31/12/2018, le capital restant dû était de 850 000 € et les intérêts de base versés s'élevaient à un montant de 7.152 €

Au cours de l'exercice, les opérations suivantes ont été réalisées :

- les deux (2) OC non souscrites au 31/12/2018 l'ont été pour un montant de 100.000 €, clôturant ainsi l'émission de vingt (20) obligations convertibles d'une valeur nominale de cinquante mille euros (50.000 €) chacune, représentant un montant nominal total de un million d'euros (1.000.000 €) par voie de placements privés.
- la société a procédé au remboursement de 464.000 € en nominal et 49.653 € d'intérêts de base.

Au 31/12/2019, le capital restant dû est de 486.000 € et les intérêts de base versés s'élèvent à 56.805 €.

EXERCICE DE BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS RATTACHES AU PROGRAMME D'EMISSION D'OBLIGATIONS 2018

Par déclaration en date du 7 octobre 2019, un obligataire a exercé deux (2) Bons de Souscription d'Obligations pour un montant total de 100.000 euros, ils bénéficient des mêmes conditions (durée, intérêts) et produisent les mêmes effets que les obligations émises à la date de souscription et ce, jusqu'à l'échéance finale. L'exercice de ces deux BSO a été constaté par le Conseil d'administration dans sa séance du 7 octobre 2019.

Au cours de l'exercice, les opérations suivantes ont été réalisées :

- la société a procédé au remboursement de 12.000 € en nominal et 1.680 € d'intérêts de base.

Au 31/12/2019, le capital restant dû est de 88.000 € et les intérêts de base versés s'élèvent à 1.680 €.

EMISSION D'OBLIGATIONS 2019

En application des autorisations concédées par le Conseil d'administration du 07/10/19, six (6) obligations échangeables en actions Dietswell d'une valeur nominale de cinquante mille euros (50.000 €) chacune, représentant un montant nominal total de trois cent mille euros (300.000 €) ont été émises et souscrites.

Les principales caractéristiques de cette émission sont les suivantes :

- ❖ montant du placement : 1.000.000 Euros, soit 20 OC d'une valeur nominale de 50.000€
- ❖ durée : 25 mois
- ❖ rémunération :
 - Intérêt de base de 7% sur la durée des obligations.
 - Prime de non conversion de 7% par an, qui sera égale au montant total des intérêts de base.
- ❖ remboursement :
 - 1/25^{ème} de la valeur nominale de chaque obligation y compris les intérêts de base mensuellement
 - La prime de non conversion sera versée dans son intégralité lors de la 25ème échéance.

Au cours de l'exercice, les opérations suivantes ont été réalisées :

- la société a procédé au remboursement de 24.000 € en nominal et 3.430 € d'intérêts de base.

Au 31/12/2019, le capital restant dû est de 276.000 € et les intérêts de base versés s'élèvent à 3.430 €.

13) PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OC

Suite à l'émission en 2018 d'Obligations convertibles, le solde au 31/12/2018 des intérêts dus au titre des primes de non conversion s'élevait à 4.256,78 €.

Au 31/12/2019, le montant total des intérêts à payer sur les OC (programme 2018 et 2019) est de 44.153,65 € décomposé comme suit:

- Intérêts de base à payer : 1.292,67 €
- Primes de non conversion : 42.860,98 €

14) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31/12/2018 le montant des provisions pour risques et charges s'élevait à 83.417,59 €

Au cours de l'exercice, les mouvements enregistrés sont :

- une diminution de 69.225,63 €
- une augmentation de 14.164,61 €

Au 31/12/2019, le montant des provisions pour risques et charges s'élève donc à 28.356,57 €

Cette somme est décomposée comme suit :

- pour perte de change constatée pour 14.164,61 €
- pour perte sur crédit de TVA au Congo pour 14.191,96 €

15) OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur en euro au taux moyen du mois précédant la date de facture, qu'elle soit d'achat ou de vente.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice en euros.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité pour un montant de 14.164,61 € au 31 décembre 2019

16) OPERATIONS A LONG TERME

Néant.

17) CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

▪ Charges constatées d'avance

Ce poste s'élève à 99.082,39 €. Il s'agit de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période ultérieure 31 décembre 2019.

▪ Produits constatés d'avance

Il s'agit de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période ultérieure au 31 décembre 2019.

Au 31/12/2019, le poste produits constatés d'avance est de 22.586,19 €.

18) ACOMPTES VERSES

Le poste acompte fournisseurs qui s'élève à 11.191,50 € au 31 décembre 2019 correspond à des avances diverses sur commandes.

19) RESULTAT EXCEPTIONNEL

Au 31 décembre 2019, le total des charges exceptionnelles s'élève à 1.170.482,14 Euros, ventilées ainsi :

- | | |
|-----------------------------------|----------------|
| ➤ sur les opérations de gestion | 57.227,57 € |
| ➤ sur des opérations en capital | 13.200,57 € |
| ➤ sur des dotations de provisions | 1.100.000,00 € |

Au 31 décembre 2019, le total des produits exceptionnels s'élève à 42.265,27 Euros, ventilés ainsi :

- | | |
|--|-------------|
| ➤ sur les opérations de gestion | 29.406,56 € |
| ➤ sur des opérations en capital | 12.858,71 € |
| ➤ Reprise de provision risques & charges | 0,00 € |

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2019 est donc une perte de 1.128.162,87 €

20) HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES :

Les honoraires comptabilisés au cours de l'année 2019 au titre du contrôle légal des comptes s'établissent à 23.445,64 € HT, et 2.100,00 € HT au titre de services autres que la certification des comptes.

21) CHANGEMENT DE METHODES

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de la période.

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de la période.

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

22) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1) Succursale à ABU-DHABI :

La Société DIETSWELL a ouvert une succursale à Abu-Dhabi en 2009. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2019, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée à Abu-Dhabi, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

2) Succursale en TUNISIE :

La Société DIETSWELL a ouvert une succursale à LA SOUKRA en TUNISIE en 2009. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2019, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée en TUNISIE, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

3) Succursale au GABON :

La Société DIETSWELL a ouvert une succursale à PORT GENTIL au GABON en avril 2014. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2019, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée au GABON, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

4) Succursale au CONGO :

La Société DIETSWELL a ouvert une succursale à POINTE NOIRE au CONGO en juin 2014. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2019, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée au CONGO, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

5) Succursale en Bulgarie :

La Société DIETSWELL a enregistré une succursale à Sofia en Bulgarie en juin 2017.

Cet établissement a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2019, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée en Bulgarie, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

23) AVANCES CONDITIONNEES

En Octobre 2017, le projet EOLFLOAT™ a fait l'objet d'un contrat de 2.830.453 euros signé avec l'ADEME.

L'ADEME subventionne ce contrat à hauteur de 60% sous forme d'avances conditionnées, soit un montant de 1.698.272 euros.

Ce contrat s'est déroulé du 20/03/2017 au 04/07/2019. L'ADEME a validé l'état récapitulatif des dépenses sur cette période dont le montant s'élève à un total de 2.788.113 €.

L'ADEME finançant ce montant à hauteur de 60%, la subvention a donc été recalculée, soit un montant final de 1.672.868 €, qui a été intégralement versé de la manière suivante :

- Sur l'exercice 2017, une avance de 15% sur la subvention a été versée, soit 254.740 €.
- Sur l'exercice 2018, une avance de 30% sur la subvention a été versée, soit 509.481 €.
- Sur le 1^{er} semestre 2019, une avance de 35% sur la subvention a été versée, soit 594.395 €.
- Sur le 2^e semestre 2019, le solde de la subvention a été versé pour 314.252 €.

Au 31/12/2019, le montant total de l'avance conditionnée reçu de l'ADEME s'élève à 1.672.868 €.

24) EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2019

L'effectif au 31 décembre est de 39 Salariés

- 21 Sièges
- 18 Expatriés

25) RETRAITE

La Société ne comptabilise pas de provision au titre de son engagement en matière d'indemnités de fin de carrière.

Au cours du 1^{er} semestre 2019, des indemnités de fin de carrière ont été versées à un salarié pour un montant chargé de 30 K€. Somme passée directement en charges sur la période.

Au 31/12/2019, l'estimation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière est de 192 K€.

26) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2019

- En application des autorisations concédées par le Conseil d'administration dans sa séance du 7 octobre 2019, relative à l'émission d'obligations remboursables en actions (avec suppression du droit préférentiel de souscription) avec warrants actions (instruments financiers hybrides) pour un montant maximum de 3.000.000 euros :
 - Le programme a été émis
 - le contrat avec la société ATLAS CAPITAL MARKETS a été signé le 4 décembre 2019
 - le premier tirage de 300.000 euros a été fait le 9 janvier 2020, soit 300 obligations d'une valeur nominale de 1.000 euros chacune, auxquelles sont attachés 135 bons de souscription d'action
 - Une première demande de conversion de 50 obligations en date du 22 janvier 2020 a été réalisée le 5 février 2020.
- Cette demande de conversion se traduit par une augmentation de capital 61.327 € (soixante et un mille trois cent vingt sept euros) par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 61.327 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro.

Au 5 février 2020, le capital social de la société s'élève donc à 6.479.920 euros.

- Le 6 mai 2020, le Conseil d'administration :
 - A décidé de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires, de 932.854 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro, à répartir entre les obligataires en remboursement de la totalité des obligations convertibles restant dues sur les programmes d'OCA 2018 et 2019.
 - A constaté la réalisation de l'augmentation du capital social d'un montant de 932.854 euros.
 - A modifié l'Article 6 des statuts

Le Capital social de la société s'élève donc à 7.412.774 euros

- L'épidémie de Covid-19 n'étant pas liée à une situation existante au 31 décembre 2019, elle ne remet pas en cause les évaluations faites au 31 décembre 2019.
- La crise sanitaire liée au Covid-19 et les mesures de confinement instaurées à compter du 17 mars 2020 ont conduit la société à adapter son fonctionnement afin de poursuivre, dans la mesure du possible, ses activités en utilisant les technologies de l'information et de la communication à sa disposition.

La Société s'est attachée en priorité à assurer la sécurité sanitaire de ses salariés, de ses clients et de ses fournisseurs.

En termes de sécurité et d'organisation du travail :

- Fermeture de nos bureaux de Guyancourt et Abu Dhabi
- Mise en place du télétravail
- Recours à des mesures de chômage partiel.

Afin d'assurer la trésorerie de la société, les actions suivantes ont été menées :

- Négociation des échéances fournisseurs
- Négociation des échéances sociales et fiscales
- Conversion en actions le 6 mai 2020 des emprunts obligataires existants au 31 décembre 2019
- Signatures en cours de prêts garantis par l'État (PGE).

Les équipes de DIETSWELL témoignent d'un engagement fort pour faire face à cette situation sans précédent alors que des efforts d'adaptation à la conjoncture actuelle sont activement menés afin de contrôler les coûts.

- Les perspectives dans le cadre de la crise mondiale liée à l'épidémie de COVID-19
 - La pandémie heurte de plein fouet le marché déjà fragile de l'Oil & Gas. Les conséquences de l'épidémie sur les entreprises de ce secteur sont lourdes et immédiates.
 - La Société connaît un recul significatif de son activité dans la plupart des zones géographiques sous l'effet de l'arrêt des voyages internationaux et de la fermeture des sites de production ou d'exploration. L'activité a commencé à se détériorer début mars, au fur et à mesure du déplacement de l'impact du virus. Au cours du deuxième semestre, la Société s'attend à ce que le chiffre d'affaires poursuive son ralentissement, avec un impact significatif sur la rentabilité.
 - Selon la situation dans chaque pays, l'activité se poursuit à un niveau qui varie en fonction des contraintes locales imposées par les pouvoirs publics.
- L'impact de la crise sanitaire mondiale

Compte tenu du manque de visibilité lié à l'environnement actuel, de la volatilité induite par cette situation et de l'impact que pourraient avoir les plans de relance déjà annoncés dans un certain nombre de pays, la Société n'est pas en mesure de fournir à ce stade des éléments d'appréciation précis sur l'évolution de ses marchés et de ses performances financières sur l'ensemble de l'exercice 2020.

Les fermetures des sites de production et des frontières dans la plupart des pays du monde pendant le 1er semestre auront un impact sur les ventes et les résultats annuels.

Cet impact ne peut être précisément évalué à ce stade, sans connaître le calendrier de retour à la normale dans les différentes zones d'activité de la Société. On ne peut qu'espérer que la reprise se fasse graduellement après un premier semestre affecté par la crise.

Toutefois, compte tenu des mesures financières prises, la continuité d'exploitation de la Société n'est pas remise en cause sur l'exercice 2020.

27) AUTRES INFORMATIONS

Néant

28) ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ci-dessous la liste des engagements en cours au 31 Décembre 2019 :

- Emissions garanties bancaires

31-déc.-19

Emission	Type Engagement	Echéance	Bénéficiaire	Contre-valeur EUR
22-nov.-16	SOUMISSION	15-sept.-20	Zadco	43 879 €
22-nov.-16	SOUMISSION	15-sept.-20	Adma - Opco	39 353 €
20-nov.-17	SOUMISSION	indéterminé	Groupeement Reggane	236 040 €
2-janv.-18	SOUMISSION	31-déc.-21	Enagas	30 000 €
18-févr.-18	SOUMISSION	24-janv.-20	Reliance Industries LTD	6 854 €
30-août-19	SOUMISSION	Mainlevée clt	ADNOC DRILLING	18 719 €
18-sept.-19	SOUMISSION	12 mois après réception prestations	3C METAL	30 015 €
				404 861 €

- Plan de réduction de salaires :

La société a signé avec les salariés du siège un accord de baisse temporaire des rémunérations du 01/07/2016 au 31/10/2017.

Depuis avril 2019, un plan de remboursement a été établi sur 16 mois accepté par les salariés concernés. Cet échéancier ne concerne pas la Direction Générale.

Au cours de l'année 2019, le montant total des remboursements et charges associées s'élève à 71.169 euros comptabilisés en charges sur la période.

En conséquence, l'engagement financier hors bilan de la société au 31/12/2019 est de 170.617 €.

- Plan de réduction de charges du personnel sous-traité :

La société a signé des avenants avec du personnel sous-traité de baisse temporaire des rémunérations du 01/07/2016 au 31/10/2017, avec une clause de retour à meilleure fortune.

L'engagement financier de la société au 31/12/2019 compte tenu de cette clause est de 8.900 €.

29) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2019, la composition du capital s'établit comme suit :

	Nombre	Valeur Nominale
1. Actions composant le capital social au début de l'exercice	6 364 170	1 euro
2. Actions émises pendant la période	54 423	
3. Actions annulées	-	
4. Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	6 418 593	1 euro

30) RESERVES

Au 31 décembre 2019, le détail des réserves s'établit comme suit :

Rubriques	Montant
- Réserve légale proprement dite	357 572 €
- Réserves indisponibles	0 €
- Réserves de conversion	189 €
TOTAL	357 761 €

31) EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

En €	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Report à Nouveau Succursales	Ecart de Conversion des succursales	Résultat Exercice	Total capitaux propres
Au début de l'exercice	6 364 170	3 364 032	368 649	-5 734 119		-10 317	-276 322	4 076 094
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-276 322			276 322	0
Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	54 423		-10 888					43 535
Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles								0
Imputation RAN sur Primes d'Emission								0
Ecart de Conversion des succursales								0
Résultat de la période							-2 661 855	-2 661 855
Au 31 décembre 2019	6 418 593	3 364 032	357 761	-6 010 440	0	-10 317	-2 661 855	1 457 775

32) INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES :

Au cours de la période, la société n'a conclu avec les parties liées aucune transaction significative non conclue à des conditions de marché.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quota-part du capital détenu (dont résultat en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Total Bilan du dernier exercice	Chiffres d'affaires HT du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Effectifs
				Brute	Nette							
Filiales (plus de 50%)												
DOLFINES SAS	38 112 €	12 390 €	100,00%	38 063 €	12 390 €	60 795 €	Néant	-10 992 €	76 311 €	0 €	Néant	0,00
DIETSWELL DO BRASIL LIMITADA	771 338 BRL	102 289 BRL	100,00%	771 338 BRL	771 338 BRL	184 250 BRL	Néant	-38 072 BRL	164 605 BRL	0 BRL	Néant	0,00
Participations (entre 10 et 50%)												
Autres participations												
<u>A) Françaises</u>												
Néant												
<u>B) Etrangères</u>												
FEUMAG (capital en USD)	\$7 300 000	0 €	30%	1 807 736 €	0 €	Néant	Néant	0 €	0 €	0 €	Néant	0,00

DIETSWELL

Société anonyme au capital de 7.881.524 euros
Siège social : 1 rue Alfred Kastler, le Naïade 78280 Guyancourt
428 745 020 RCS Versailles

(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,
Le quinze septembre,
A dix heures,

.....

I – De la Compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'Assemblée Générale, après (i) avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et (ii) avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice, **approuve** les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, quitus aux membres du Conseil d'administration de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Vote Pour : 3.332.054

Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019 Approbation des dépenses non déductibles

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et approuvant la proposition du Conseil d'administration,

Constate que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 font apparaître une perte nette comptable de (2.661.854,64) euros ; et



Décide d'affecter ladite perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019 au compte report à nouveau débiteur dont le solde négatif est ainsi porté de (6.020.756,83) euros à (8.682.611,47) euros.

L'Assemblée Générale **constate**, conformément aux dispositions légales, qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale **constate**, qu'aucune dépense et charge non déductibles, telles que visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, n'ont été engagées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Vote Pour : 3.332.054

Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

Capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social

L'Assemblée Générale, après avoir approuvé les comptes sociaux de l'exercice 2019 et décidé de l'affectation du résultat net comptable, constate que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, que l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée.

Vote Pour : 3.332.054

Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

.....

II – De la Compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

QUATORZIEME RESOLUTION

Dissolution de la Société

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, délibérant par application de l'article L 225-248 du Code de commerce et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 approuvés par la présente assemblée dans sa première résolution, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital,

décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société et donc de poursuivre l'activité malgré la situation constatée.



L'Assemblée Générale rappelle que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, à savoir le 31 décembre 2021, de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Vote Pour : 3.332.054

Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

QUINZIEME RESOLUTION

Nomination de Liquidateurs

Compte tenu du rejet de la quatorzième résolution et de la décision de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital, l'assemblée générale constate qu'il n'y a pas lieu de nommer un ou plusieurs liquidateurs à l'effet de réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde disponible entre les actionnaires.

Vote Pour : 3.332.054

Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

SEIZIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et notamment à **QUENTIN & AVOCATS, 3 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, Le Chesnay, 78150 LE CHESNAY-ROCQUENCOURT**, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de dépôt auprès du greffe du Tribunal de commerce de Versailles.

Vote Pour : 3.332.054

Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

.....
Pour copie certifiée conforme par Monsieur Jean-Claude BOURDON

En sa qualité de Président Directeur Général



Dietswell S.A.

Société anonyme au capital de 7.412.774 euros
Siège social : 1 rue Alfred Kastler, le Naïade 78280 Guyancourt
428 745 020 RCS Versailles

(La "Société")

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte, ordinaire annuelle et extraordinaire, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la Société à l'effet (i) de vous rendre compte de l'activité et des résultats de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux dudit exercice, ainsi que l'affectation du résultat comptable dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture du présent rapport de gestion, ainsi que des rapports du Commissaire aux comptes.

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

Conformément à l'article L. 225-100 alinéas 3 à 6 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

1.1 SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2019 a encore été marqué par le très faible niveau d'activité des opérateurs pétrolier en Exploration Production, le secteur sur lequel opère Dietswell à travers ses principales 'Business Lines'.

o **Assistance Technique (Dietswell Services)**

Le niveau d'activité de DWL Services est tombé à 2.102.950 euros en 2019, en repli de 33% par rapport à 2018. C'est la division de Dietswell qui a le plus souffert de l'allongement de la crise des services parapétroliers.

L'activité a été historiquement basse sur l'exercice avec toutefois un petit mieux sur le quatrième trimestre. L'activité de cette division est traditionnellement et directement dépendante du niveau d'activité en forage. Seule une reprise significative de cette activité aura un impact sur le volume des ventes.

Nous avons réorganisé l'équipe de management en fin d'année pour redynamiser les ventes et regagner des marchés avec des clients dans les pays bien connus de Dietswell. Un certain nombre de nouveaux clients en Amérique latine en particulier ont également été démarchés.

o **Audit/Inspection (Dietswell Factorig)**

L'activité de la division s'est maintenue à un niveau acceptable par rapport aux exercices précédents. Le chiffre d'affaires réalisé en 2019 est de 3.131.151 € contre 4.211.786 en 2018. Cette baisse notable s'explique par l'infléchissement des commandes associées à l'off-shore profond.

Les contrats cadre avec des opérateurs internationaux ont été gagnés ou renouvelés (ENI, ADNOC Drilling, PTTP). Un certain nombre de nouveaux contrats en réactivation et re-certification d'appareil de forage ont été signés pour l'Algérie, et l'activité commerciale relative à la re-certification des obturateurs haute-pression suite à l'accord signé avec Shenkai a permis d'aboutir à l'obtention de commandes en Thaïlande et en Roumanie.

o **Bureau d'études – Ingénierie (Dietswell Solutions)**

Le bureau d'études n'a eu que très peu d'activité dans le secteur Oil & Gas en 2019. Son chiffre d'affaires pour l'exercice 2019 s'élève à 122.950 euros contre 214.896 € en 2018.

L'essentiel des ressources techniques et humaines a été affecté à l'étude du flotteur pour éoliennes TrussFloat pour une part et l'étude d'une structure offshore pour une unité de Type Jack Up modifiée pour réaliser des interventions sur puits off shore UK.

Les études entreprises en 2016 relatives à la conception d'un flotteur semi-submersible ayant un excellent comportement marin grâce à des formes adaptées et ayant fait l'objet de brevets, se sont poursuivies durant l'exercice 2019 et sont immobilisées (cf. § 1.2).

o **Forage & Management de Projet (Dietswell Contracting)**

Quelques projets ont été réalisés au cours de l'exercice pour DWL Contracting. Son chiffre d'affaires pour l'exercice 2019 s'élève à 577.768 euros dont près de 70% relatifs à une étude faite par le bureau d'études.

1.2 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice 2019, les frais de recherche et développement ont été augmentés de 325.653 €.

En matière de recherche et développement, la Société a concentré ses efforts sur:

- 238.127 € consacrés au développement d'un flotteur support d'éoliennes de grande capacité. Ces études commencées en 2016 se sont poursuivies sur l'exercice 2019 avec le soutien de l'ADEME, avec laquelle un contrat a été signé en octobre 2017 avec effet au 20/03/2017. Ce contrat qui initialement devait se terminer en décembre 2018, a fait l'objet d'un avenant validant le report de son terme à juin 2019. Le dossier final a été déposé le 4 juillet 2019 et a été validé par l'ADEME.
- 66.141 € consacrés à une étude commencée au cours du 4ème trimestre 2018 visant à l'optimisation de la plateforme flottante de 6MW, permettant d'en réduire encore plus les coûts. L'idée est d'en améliorer les performances en y ajoutant une étude holistique avec un concepteur constructeur de turbine, mât et pales tel que 2B-Energy. Il est à noter que cette démarche n'a pas encore été effectuée par l'industrie : les « flottoristes » et turbiniers travaillent chacun de leur côté. Une grande économie est attendue de cette démarche. Au cours de l'exercice 2018, les études menées ont permis de déposer deux demandes de brevet. Les travaux réalisés au cours du 1er trimestre 2019 ont abouti à une nouvelle demande de dépôt de brevet en mars 2019.
- 21.385 € consacrés au développement en interne, commencé au cours de l'exercice 2017, par la division FACTORIG d'un logiciel qui sera utilisé pour l'activité Inspection et Audit d'appareils de forage.

Les frais de recherche et développement s'élèvent à un solde de 4.092.793 € au 31/12/2019.

Ils sont éligibles au Crédit Impôt Recherche, dont le montant s'élève en 2019 à 80.830 €.

Ce montant est comptabilisé en subvention et se positionne comme un produit d'exploitation.

1.3 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice :

- En application des autorisations concédées par le Conseil d'administration dans sa séance du 7 octobre 2019, relative à l'émission d'obligations remboursables en actions (avec suppression du droit préférentiel de souscription) avec warrants actions (instruments financiers hybrides) pour un montant maximum de 3.000.000 euros :
 - Le programme a été émis
 - le contrat avec la société ATLAS CAPITAL MARKETS a été signé le 4 décembre 2019
 - le premier tirage de 300.000 euros a été fait le 9 janvier 2020, soit 300 obligations d'une valeur nominale de 1.000 euros chacune, auxquelles sont attachés 135 bons de souscription d'action

- Une première demande de conversion de 50 obligations en date du 22 janvier 2020 a été réalisée le 5 février 2020.

Cette demande de conversion s'est traduite par une augmentation de capital 61.327 €, par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 61.327 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro. Au 5 février 2020, le capital social de la société est 6.479.920 euros. L'Article 6 des statuts a été modifié.

– Le 6 mai 2020, le Conseil d'administration :

- A décidé de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires, de 932.854 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro, à répartir entre les obligataires en remboursement de la totalité des obligations convertibles restant dues sur les programmes d'OCA 2018 et 2019.
- A constaté la réalisation de l'augmentation du capital social d'un montant de 932.854 euros. Le Capital social de la société s'élève donc à 7.412.774 euros
- Corrélativement, l'Article 6 des statuts a été modifié.

– L'épidémie de Covid-19 n'étant pas liée à une situation existante au 31 décembre 2019, elle ne remet pas en cause les évaluations faites au 31 décembre 2019.

La crise sanitaire liée au Covid-19 et les mesures de confinement instaurées à compter du 17 mars 2020 ont conduit la société à adapter son fonctionnement afin de poursuivre, dans la mesure du possible, ses activités en utilisant les technologies de l'information et de la communication à sa disposition.

La Société s'est attachée en priorité à assurer la sécurité sanitaire de ses salariés, de ses clients et de ses fournisseurs.

En termes de sécurité et d'organisation du travail :

- Fermeture de nos bureaux de Guyancourt et Abu Dhabi
- Mise en place du télétravail
- Recours à des mesures de chômage partiel.

Afin d'assurer la trésorerie de la société, les actions suivantes ont été menées :

- Négociation des échéances fournisseurs
- Négociation des échéances sociales et fiscales
- Conversion en actions le 6 mai 2020 des emprunts obligataires existants au 31 décembre 2019
- Signatures en cours de prêts garantis par l'État (PGE).

Les équipes de DIETSWELL témoignent d'un engagement fort pour faire face à cette situation sans précédent alors que des efforts d'adaptation à la conjoncture actuelle sont activement menés afin de contrôler les coûts.

Les perspectives dans le cadre de la crise mondiale liée à l'épidémie de COVID-19 :

- La pandémie heurte de plein fouet le marché déjà fragile de l'Oil & Gas. Les conséquences de l'épidémie sur les entreprises de ce secteur sont lourdes et immédiates.
- La Société connaît un recul significatif de son activité dans la plupart des zones géographiques sous l'effet de l'arrêt des voyages internationaux et de la fermeture des sites de production ou d'exploration. L'activité a commencé à se détériorer début mars, au fur et à mesure du déplacement de l'impact du virus. Au cours du deuxième semestre, la Société s'attend à ce que le chiffre d'affaires poursuive son ralentissement, avec un impact significatif sur la rentabilité.
- Selon la situation dans chaque pays, l'activité se poursuit à un niveau qui varie en fonction des contraintes locales imposées par les pouvoirs publics.

L'impact de la crise sanitaire mondiale :

Compte tenu du manque de visibilité lié à l'environnement actuel, de la volatilité induite par cette situation et de l'impact que pourraient avoir les plans de relance déjà annoncés dans un certain nombre de pays, la Société n'est pas en mesure de fournir à ce stade des éléments d'appréciation précis sur l'évolution de ses marchés et de ses performances financières sur l'ensemble de l'exercice 2020.

Les fermetures des sites de production et des frontières dans la plupart des pays du monde pendant le 1er semestre auront un impact sur les ventes et les résultats annuels.

Cet impact ne peut être précisément évalué à ce stade, sans connaître le calendrier de retour à la normale dans les différentes zones d'activité de la Société. On ne peut qu'espérer que la reprise se fasse graduellement après un premier semestre affecté par la crise.

Toutefois, compte tenu des mesures financières prises, la continuité d'exploitation de la Société n'est pas remise en cause sur l'exercice 2020.

1.4 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La reprise de confiance des investisseurs au cours de l'été 2018, n'a pas eu les effets attendus. Avec la baisse des cours du pétrole consécutifs à la guerre commerciale USA / Chine aggravée par la baisse d'activité en Chine suite de la fermeture des sites industriels pour cause de COVID-19.

Les perspectives de développement attendues pour Q4 2019 ne se sont pas matérialisées et de grandes inquiétudes pèsent sur le secteur pour 2020.

Quoiqu'il en soit, la relance des investissements en exploration production s'imposera de manière encore plus cruciale aux opérateurs pétroliers et gaziers dans les prochaines années du fait du simple effet combiné du déclin des champs existants et de la chute probable des réserves non conventionnelles aux USA. Dietswell devrait naturellement profiter de cette meilleure orientation surtout pour ses activités d'audit et inspection, Dietswell Factorig s'intéressant

principalement au marché des appareils de forage à terre et en mer mais également pour ses activités d'assistance technique (Dietswell Services) dont le volume devrait croître pour les mêmes raisons.

Par ailleurs, Dietswell en se repositionnant sur le secteur des énergies renouvelables, avec les projets éoliens off- shore d'une part et la géothermie d'autre part, devrait tirer profit de la tendance de fond observée en 2019.

Les premiers effets du virus COVID -19 sur les cours du Pétrole se sont fait sentir dès la fin du dernier trimestre 2019 pouvant entraîner un net ralentissement dans la première moitié de 2020.

2. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(a) Dolfines SAS

La Société détient 100% de la Société Dolfines SAS.

Au titre de l'exercice écoulé, Dolfines SAS :

- o n'a réalisé aucun chiffre d'affaires ;
- o a fait une perte de 10.992 euros ;
- o sa situation nette s'élève à 12.390 euros.

La société a comptabilisé sur l'exercice 2019 une provision pour dépréciation des titres de participation de Dolfines SAS pour un montant de 10.992 €.

(b) Dietswell Do Brasil Limitada

Il s'agit d'une filiale de droit brésilien enregistrée au registre du commerce le 26 novembre 2013.

Dietswell Do Brasil est détenue à 100% par la Société.

Au titre de l'exercice écoulé, Dietswell Do Brasil :

- o A réalisé un chiffre d'affaires de 0 BRL (0€)
- o A procédé à une augmentation de capital par incorporation du compte courant de Dietswell SA pour un montant de 741.338 BRL, portant ainsi le capital de Dietswell Do Brasil Limitada à 771.338 BRL (170.812€)
- o A réalisé une perte de 38.072 BRL (-8.431 €)
- o Sa situation nette s'élève à 102.289 BRL (22.652€)

(c) Feumag Holding Company Limited

La Société détient 30% de Feumag Holding Company Limited ("Feumag"), qui détient elle-même 42,7% de la société DMM, société vecteur des opérations de forage en Algérie.

Les comptes de Feumag ne nous ont pas été communiqués. Nous vous indiquons que la Société n'est plus en charge du suivi des opérations et ne peut garantir la gestion de cette société.

Les titres de participation de Feumag sont dépréciés à 100% depuis le 31 décembre 2010.

3. PERSONNEL

L'effectif de la Société au 31 décembre 2019 est de 39 salariés dont 21 au siège social.

4. SITUATION D'ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2019, la dette financière de la Société est composée des éléments suivants :

- un prêt BPI France à taux zéro d'un montant initial de 490.000,00 euros, remboursable en 20 échéances trimestrielles à partir du 30 juin 2019 jusqu'au 31 mars 2024, le solde de ce prêt au 31 décembre 2019 est de 416.500,00 euros
- un prêt CIC pour un montant total restant dû de 50.187,69 euros avec amortissement mensuel jusqu'au 31 mai 2020 ;
- Une avance de Trésorerie de la société Sofindel appartenant au groupe Dietswell d'un montant de 20.213,45 euros ;
- Après approbation par le Conseil d'administration du 18 octobre 2018, la société a procédé sur le 4ème trimestre 2018 à l'émission de dix-huit (18) obligations convertibles d'une valeur nominale de cinquante mille euros (50.000 €) chacune représentant un montant nominal total de neuf cent mille euros (900.000 €) par voie de placements privés.

Les principales caractéristiques de cette émission validée par le Conseil d'Administration du 18 octobre 2018 sont les suivantes :

- o montant du placement : 1.000.000 Euros, soit 20 OC d'une valeur nominale de 50.000€
- o durée : 25 mois
- o rémunération :
 - Intérêt de base de 7% sur la durée des obligations.
 - Prime de non conversion de 7% par an, qui sera égale au montant total des intérêts de base.
- o remboursement :
 - 1/25ème de la valeur nominale de chaque obligation y compris les intérêts de base mensuellement
 - La prime de non conversion sera versée dans son intégralité lors de la 25ème échéance.

Au cours de l'exercice, les opérations suivantes ont été réalisées :

- les deux (2) OC non souscrites au 31/12/2018 l'ont été pour un montant de 100.000 €, clôturant ainsi l'émission de vingt (20) obligations convertibles d'une valeur nominale de cinquante mille euros (50.000 €) chacune, représentant un montant nominal total de un million d'euros (1.000.000 €) par voie de placements privés.
- la société a procédé au remboursement de 464.000 € en nominal et 49.653 € d'intérêts de base.

Au 31/12/2019, le capital restant dû est de 486.000 € et les intérêts de base versés s'élèvent à 56.805 €.

- Exercice de bons de souscription d'actions rattaches au programme d'émission d'obligations 2018

Par déclaration en date du 7 octobre 2019, un obligataire a exercé deux (2) Bons de Souscription d'Obligations pour un montant total de 100.000 euros, ils bénéficient des mêmes conditions (durée, intérêts) et produisent les mêmes effets que les obligations émises à la date de souscription et ce, jusqu'à l'échéance finale. L'exercice de ces deux BSO a été constaté par le Conseil d'administration dans sa séance du 7 octobre 2019.

Au cours de l'exercice, les opérations suivantes ont été réalisées :

- la société a procédé au remboursement de 12.000 € en nominal et 1.680 € d'intérêts de base.

Au 31/12/2019, le capital restant dû est de 88.000 € et les intérêts de base versés s'élèvent à 1.680 €.

- Emission d'obligations 2019

En application des autorisations concédées par le Conseil d'administration du 7 octobre 2019, six (6) obligations échangeables en actions Dietswell d'une valeur nominale de cinquante mille euros (50.000 €) chacune, représentant un montant nominal total de trois cent mille euros (300.000 €) ont été émises et souscrites.

Les principales caractéristiques de cette émission sont les suivantes :

- o montant du placement : 1.000.000 Euros, soit 20 OC d'une valeur nominale de 50.000€
- o durée : 25 mois
- o rémunération :
 - Intérêt de base de 7% sur la durée des obligations.
 - Prime de non conversion de 7% par an, qui sera égale au montant total des intérêts de base.
- o remboursement :
 - 1/25ème de la valeur nominale de chaque obligation y compris les intérêts de base mensuellement
 - La prime de non conversion sera versée dans son intégralité lors de la 25ème échéance.

Au cours de l'exercice, les opérations suivantes ont été réalisées :

- la société a procédé au remboursement de 24.000 € en nominal et 3.430 € d'intérêts de base.

Au 31/12/2019, le capital restant dû est de 276.000 € et les intérêts de base versés s'élèvent à 3.430 €.

- Primes de remboursement des oc

Suite à l'émission en 2018 d'Obligations convertibles, le solde au 31/12/2018 des intérêts dus au titre des primes de non conversion s'élevait à 4.256,78 €.

Au 31/12/2019, le montant total des intérêts à payer sur les OC (programme 2018 et 2019) est de 44.153,65 € décomposé comme suit:

- Intérêts de base à payer : 1.292,67 €
- Primes de non conversion : 42.860,98 €

5. RESULTATS – AFFECTATION

5.1 EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS FINANCIERS

Le **total général du bilan** s'élève à 6.219.401 euros au 31 décembre 2019 contre 8.798.076 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2019, le **chiffre d'affaires** de la Société s'élève à un montant de 6.030.818 euros contre 7.149.218 euros pour l'exercice précédent.

Les **produits d'exploitation** de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont atteint au total 6.836.717 euros contre 8.736.318 euros pour l'exercice précédent.

Les **charges d'exploitation** de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont atteint au total 8.242.236 euros contre 9.004.389 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat d'exploitation** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 à un montant négatif de 1.405.519 euros contre un montant négatif de 268.071 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat financier** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 à un montant négatif de 128.019 euros contre un montant négatif de 29.272 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat courant avant impôts** s'établit pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 à un montant négatif de 1.533.538 euros contre un montant négatif de 297.343 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat exceptionnel** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 à un montant négatif de 1.128.163 euros contre un montant positif de 23.468 euros pour l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2019 fait ressortir une **perte nette de 2.661.855 euros** contre une perte nette de 276.322 euros l'exercice précédent.

5.2 RESULTAT DE L'EXERCICE SOCIAL ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous avons arrêté les comptes sociaux de l'exercice social le 31 décembre 2019 et constaté que :

- La perte nette comptable de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 s'élève à la somme de 2.661.854,64 euros,
- le compte "report à nouveau" présente un montant débiteur de 6.020.756,83 euros au 31 décembre 2019,
- le compte "réserve légale" présente un montant créditeur de 357.572,35 euros au 31 décembre 2019,

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts de la Société, d'approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils viennent de vous être présentés et d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- la perte nette d'un montant de 2.661.854,64 euros au compte de report à nouveau dont le solde passerait ainsi de (6.020.756,83) euros à (8.682.611,47) euros.

Suite aux pertes enregistrées, les capitaux propres sont devenus inférieurs au capital social.

6. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

6.1 PROPORTION DU CAPITAL DETENU DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES SALARIES

Au jour de la rédaction du présent rapport de gestion, la proportion du capital détenue par des salariés est égale à 14,99 %, soit un total de 1.111.366 actions de la Société selon la répartition suivante :

Jean-Claude BOURDON	1 104 076
Dominique MICHEL	7 290

6.2 INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux opérations de souscription et/ou d'achat d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

6.2.1 Conditions des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions consentis et modalités de leur exécution au titre de l'exercice écoulé et des exercices précédents

L'Assemblée Générale Mixte en date du 23 mars 2018 a, aux termes de sa 14ème résolution :

- délégué au Conseil d'administration sa compétence pour émettre et attribuer, à titre onéreux ou gratuit, en une ou plusieurs fois, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au bénéfice de Monsieur Jean-Claude BOURDON, un

nombre maximum de 500.000 bons de souscription d'actions ordinaires (« BSA ») donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 1 euro ;

- décidé que chaque BSA permettra la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 1 euro à un Prix d'Exercice déterminé par le Conseil d'administration à la date d'attribution des BSA et au moins égal (i) à la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration d'attribuer les BSA, éventuellement diminuée d'une décote qui ne pourra excéder 20 % ou (ii) au prix minimum prévu, le cas échéant, par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation ;
- décidé que ladite délégation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de ladite Assemblée.

L'Assemblée Générale Mixte en date du 25 juin 2019 a, aux termes de sa 22^{ème} résolution :

- délégué au Conseil d'administration sa compétence pour émettre et attribuer, en une ou plusieurs fois, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, un nombre maximum de 1.000.000 de bons de souscription d'actions (BSA) donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 1 euro au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité mis en place ou que le conseil d'administration viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (iv) des salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ne remplissant pas les conditions légales nécessaires à l'attribution d'option de souscription ou d'achat d'actions
- décidé que le prix d'émission des BSA serait libre et même à titre gratuit. Que le prix de souscription des actions serait au moins égal (i) à la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration d'attribuer les BSA, éventuellement diminuée d'une décote qui ne pourra excéder 20% ou (ii) au prix minimum prévu, le cas échéant, par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation. Que l'exercice des BSA serait limité au plus tard dans les 10 ans de leur émission sous peine de caducité. Que les BSA seraient cessibles.
- décidé que ladite délégation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de ladite Assemblée.

6.2.2 Attribution des Bons de Souscription d'Action à une personne dénommée

Le Conseil d'administration du 18 octobre 2018 faisant usage de la Délégation de Compétence consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 23 mars 2018 a décidé d'émettre et d'attribuer à Monsieur Jean-Claude BOURDON 500.000 bons de souscription d'actions ordinaires (« BSA »)

donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 1 euro, aux conditions et modalités d'exercice suivantes :

- ❖ Prix d'émission des BSA : Les BSA seront émis à titre gratuit et sans frais.
- ❖ Prix d'Exercice des BSA : Les actions ordinaires seront souscrites, en une ou plusieurs fois, à leur valeur nominale. Elles devront être intégralement libérées lors de la souscription.
- ❖ Calendrier d'exercice des BSA : Les BSA devront être exercés au plus tard dans les dix (10) ans de leur émission, étant précisé que les BSA qui n'auraient pas été exercés à l'expiration de cette période de dix (10) années seront caducs de plein droit.
- ❖ L'exercice des BSA par leur titulaire emportera renonciation automatique des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre en conséquence.
- ❖ Ces 500.000 BSA seront émis sous la forme nominative et feront l'objet d'une inscription en compte au nom de Monsieur Jean-Claude BOURDON. Ils seront cessibles.

Le 12 avril 2019, cette attribution de 500.000 BSA lui a été signifiée par courrier.

Ces BSA n'ont pas été exercés au cours de l'exercice écoulé.

6.2.3 Options levées par les mandataires sociaux de la Société

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par les mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice écoulé.

6.2.4 Options consenties aux salariés de la Société non-mandataires sociaux

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été consentie aux salariés de la Société au cours de l'exercice écoulé.

6.2.5 Options levées par les salariés de la Société non-mandataires sociaux

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été levée par les salariés de la Société au cours de l'exercice écoulé.

6.2.6 Exercice des Bons de Souscription d'obligation

Le Conseil d'administration a constaté lors de la réunion du 7 octobre 2019, l'exercice par l'un des obligataires de deux bons de souscription d'obligations d'une valeur nominale de 50.000 euros chacun, soit un montant total de 100.000 euros.

6.3 INFORMATION SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 dudit code relatifs aux attributions gratuites d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux ne détenant pas plus de 10 % du capital social de la Société au cours de l'exercice écoulé.

6.3.1 Conditions des plans d'attribution gratuite d'actions au titre de l'exercice écoulé

L'assemblée générale Mixte en date du 25 juin 2019 a, aux termes de sa 25^{ème} résolution :

- Autorisé l'attribution gratuite par le conseil d'administration d'un nombre maximum de 305.000 actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale de 1€ existantes ou à émettre, avec suppression du droit préférentiel des actionnaires, au profit des personnes suivantes :
- (i) les membres du personnel salarié de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 I (1°) du Code de commerce ; et
- (ii) les mandataires sociaux de la Société visés à l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce.

Les bénéficiaires devant détenir moins de 10% du capital social de la société

- Décidé l'attribution des actions gratuites au terme d'une période d'activité de (1) an à compter de la décision d'attribution (période d'acquisition); Que ces actions gratuites seraient incessibles pendant la période d'acquisition Qu'à compter de l'attribution définitive des Actions Gratuites, les Bénéficiaires devront conserver lesdites Actions Gratuites pendant une durée égale à un (1) an (Période de Conservation).
- décidé que ladite autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter de ladite Assemblée.

6.3.2 Actions dont l'attribution gratuite par la Société a été décidée par le conseil d'administration au profit de mandataires sociaux de la Société

Il n'a été procédé à l'attribution gratuite d'aucune action de la Société au bénéfice d'un mandataire social de la Société au cours de l'exercice écoulé.

6.3.3 Actions dont l'attribution gratuite par la Société a été décidée par le conseil d'administration au profit de salariés de la Société ou de sociétés qui lui sont liées

Il n'a été procédé à l'attribution gratuite d'aucune action de la Société au bénéfice de membres du personnel salarié de la Société ou de sociétés qui lui sont liées au cours de l'exercice écoulé.

6.3.4 Actions dont l'attribution gratuite a été décidée par des sociétés liées à la Société

Il n'a été procédé à l'attribution gratuite d'aucune action de sociétés liées à la Société au bénéfice de mandataires sociaux ou de membres du personnel salarié desdites sociétés.

7. CAPITAL SOCIAL - COMPOSITION ET DETENTION

7.1 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2018, le capital social de la Société s'élevait à 6.364.170 euros, divisé en 6.364.170 actions ordinaires d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

Le 21 octobre 2019, la société a réalisé une augmentation de capital de 54.423 euros par voie de création de 54.423 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

Au 31 décembre 2019, le Capital social de la société s'élève donc à 6.418.593 euros, divisé en 6.418.593 actions ordinaires d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

7.2 DETENTION DU CAPITAL SOCIAL

7.2.1 Répartition du capital social

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, le principal actionnaire inscrit au nominatif est Monsieur Jean-Claude BOURDON à hauteur de :

- 17,31 % au 31 décembre 2019,
- 14,99 % au jour de la rédaction de ce rapport

Sur la période du 1er janvier au 6 mai 2020, deux augmentations de capital ont été réalisées par création d'actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune :

- Le 5 février 2020 par émission de 61.327 actions
- Le 6 mai 2020 par émission de 932.854 actions

Portant ainsi le capital à un montant de 7.412.774 euros.

La répartition de l'actionnariat est la suivante :

Au 31 décembre 2019

MANAGEMENT DIETSWELL	17,31 %	1 111 366
AUTRES INVESTISSEURS	3,16 %	202 727
FLOTTANT	79,53 %	5 104 500
TOTAL	100,00%	6 418 593

Au jour de la rédaction de ce rapport

MANAGEMENT DIETSWELL	14,99 %	1 111 366
AUTRES INVESTISSEURS	2,73 %	202 727
FLOTTANT	82,27 %	6 098 681
TOTAL	100,00%	7 412 774

7.2.2 Droits de vote

L'assemblée générale mixte du 23 mars 2018 a décidé de modifier les statuts afin d'instaurer un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire, et modifié en conséquence l'article 21.4 des statuts comme suit :

« Sous réserve des restrictions légales et réglementaires, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital social qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix. Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué :

- *pour les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire ;*
- *pour les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.*

Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'un transfert.

Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire au profit de la société absorbante ou de la société bénéficiaire de la scission, ou, selon le cas, au profit de la société nouvelle résultant de l'opération de fusion ou de scission. »

En conséquence la répartition du capital et des droits de vote est au jour de la rédaction de ce rapport:

	AU 31/12/2018				AU 06/05/2020			
	Actions	Votes	% Cap.	% Votes	Actions	Votes	% Cap.	% Votes
Nominatifs	1 307 968	2 584 202	20,6%	33,8%	1 314 093	2 621 961	17,7%	30,1%
Flottant	5 056 202	5 056 202	79,4%	66,2%	6 098 681	6 098 681	82,3%	69,9%
Total	6 364 170	7 640 404	100,0%	100,0%	7 412 774	8 720 642	100,0%	100,0%

7.2.3 Autocontrôle

L'assemblée générale mixte du 23 mars 2018 a, dans sa première résolution, autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à acquérir des actions de la Société, en vue de procéder à certaines opérations.

A ce titre, au 31 décembre 2019 la société détient 787 actions auto-détenues.

Mise en œuvre d'un contrat de liquidité

La Société a confié à TSAF (Tradition Securities And Futures), la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires, conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF, souscrit le 11 mai 2018 pour une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction.

Au 31/12/18, la société détenait 45.010 actions auto-détenues, le solde des mouvements de l'exercice est de plus 1.000 actions,

Au 31 décembre 2019, le solde est de 46.010 actions auto-détenues pour un montant global de 39.568,60 euros.

7.2.4 Les participations croisées

La Société ne détient aucune participation croisée au 31 décembre 2019.

7.2.5 Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de l'entreprise

La Société a mis en place un programme d'émission de BSA :

– en 2019 1 ligne a été attribuée Expiration : 11/04/2029

Titulaires			Titres		Quantité	Parité	Capital Potentiel	Dilution
JC Bourdon	Bons de Souscription d'Actions	BSA 2018	500 000	1	500 000	0,937%		

A la date de la rédaction de ce rapport, sur la situation d'un associé possédant 1% du capital social de la société

	Avant l'exercice des 500.000 BSA	Après l'exercice des 500.000 BSA
Nombre d'actions	7 412 774	7 912 774
Quote part de l'actionnaire	1%	0,937%

8. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 39-4 du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 ne comprennent aucune charges et dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, s'il y a lieu, les dépenses visées à l'article 39-5 du Code général des impôts et qui font l'objet du relevé prévu à l'article 54 quater, vous seront communiquées lors de l'assemblée générale ordinaire sous la responsabilité du Commissaire aux comptes. Au titre de l'exercice 2019, nous vous signalons qu'aucune dépense de cette nature n'est à déclarer.

9. DIVIDENDES VERSÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES SOCIAUX

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

10. PRISE DE PARTICIPATION OU DE CONTRÔLE

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article L.233-6, nous vous informons qu'aucune prise de participation ou de contrôle n'a été effectuée au cours de l'exercice.

11. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé (**Annexe 1**), conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

12. INFORMATIONS SOCIALES, SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES

Les activités de la société :

- N'entraînent pas de conséquences sociales et environnementales
- Ne sont pas liées à une activité dangereuse
- N'entraînent pas de risques financiers liés aux effets de changement climatiques

13. DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 alinéa 1 du Code de commerce, au présent rapport sont annexés les tableaux de délais de paiement suivants :

- Factures reçues et émises non reniées à la date de clôture de l'exercice en **Annexe 2**
- Factures reçues et émises ayant connu un retard du paiement au cours de l'exercice en **Annexe 3**

14. ATTRIBUTION DE JETONS DE PRESENCE AUX ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE

Le Conseil d'Administration propose l'attribution de jetons de présence au profit des administrateurs indépendants pour un total de 18.000 Euros.

15. MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA SOCIETE

Nous vous informons que le mandat des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2023.

16. DELEGATIONS DE POUVOIR ET OU DE COMPETENCE A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte tenu des utilisations et ou échéances des délégations consenties au Conseil d'Administration, il vous est proposée de consentir de nouvelles délégations qui seront détaillées dans le rapport annexé au présent rapport de gestion.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner au Commissaire aux comptes décharge de l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration

Annexe 1

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

(En euros)

EXERCICES NATURES DES INDICATIONS	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	6 418 593	6 364 170	5 303 475	5 303 475	5 303 475
Nombre des actions :					
- ordinaires existantes	6418593	6364170	5303475	5303475	5303475
- à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	6 030 818	7 149 218	6 773 790	12 490 850	28 154 067
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 366 471	(405 623)	(1 578 793)	(1 498 108)	1 548 120
Impôts sur les bénéfices	153	2 446	1 775	162 809	87 181
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(2 661 855)	(276 322)	(1 209 550)	(4 524 569)	1 391 948
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,21 €	-0,06 €	-0,30 €	-0,31 €	0,28 €
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-0,41 €	-0,04 €	-0,23 €	-0,85 €	0,26 €
Dividende attribué à chaque action					
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	39	38	38	56	84
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 641 714	3 100 537	3 027 134	5 177 000	9 473 089
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	755 816	850 266	694 088	998 720	1 616 026

Annexe 2

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice
dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D. 441 I.- 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.- 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	O jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	O jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	213					65	85					100
Montant total des factures concernées TTC	-276 834 €	-24 651 €	-48 996 €	-18 771 €	-59 841 €	-152 259 €	490 661 €	369 131 €	122 763 €	109 218 €	637 762 €	1 238 874 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	7,48%	0,67%	1,32%	0,51%	1,62%	4,12%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							6,55%	4,93%	1,64%	1,46%	8,51%	16,53%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues							3					
Montant total des factures exclues TTC							191 809 €					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : 45 jours fin de mois						☐ Délais contractuels : 45 jours fin de mois					

Annexe 3

Factures reçues et émises ayant connu un retard du paiement au cours de l'exercice
(tableau prévu au II de l'article D. 441-4)

	Article D. 4411.- II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 4411.- II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	<i>0 jour (indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	<i>0 jour (indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						266						88
Montant cumulé des factures concernées TTC		-156 782 €	-146 937 €	-56 562 €	0 €	-360 280 €		794 500 €	562 155 €	302 415 €	341 187 €	2 000 258 €
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC		4,24%	3,97%	1,53%	0,00%	9,74%						
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année TTC								12,40%	8,77%	4,72%	5,33%	31,22%

CABINET GRANGÉ & ASSOCIÉS

C.G.A. S.A.R.L.

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPAGNIE DE PARIS

CAPITAL 100.000 €

R.C.S. PARIS 399 489 871

20, BOULEVARD MALESHERBES

PARIS 8E

TÉLÉPHONE : 01 42 65 37 44

bgrange@cabinetgrange.com

DIETSWELL

Société Anonyme au capital social de 7 412 774 €

1 rue Alfred Kastler, le Naïade

78280 Guyancourt

428 745 020 RCS Versailles

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Aux actionnaires de la société DIETSWELL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DIETSWELL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 18 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les notes 3) Immobilisations incorporelles, 4) Immobilisations corporelles, 5) Immobilisations en cours, et 6) Provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des immobilisations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables retenues par votre société, nous avons notamment vérifié le caractère approprié des règles et méthodes relatives à l'évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles, telles qu'elles sont exposées dans l'annexe légale et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 18 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

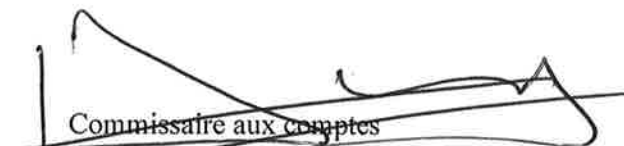
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 19 mai 2020

C.G.A. SARL

Benoît GRANGÉ


Commissaire aux comptes
Compagnie de Paris

ARRETE COMPTABLE

Exercice

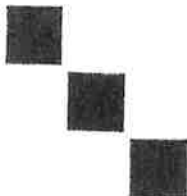
du **01/01/2019** au **31/12/2019**

DIETSWELL

Parc Ariane 3 - Immeuble Le Naïade
78284 GUYANCOURT Cedex

N° SIRET : 42874502000035 APE : 7112B

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
Co Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris



Bilan Actif

DIETSWELL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 06/05/20

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	4 000	4 000		
Frais de développement	4 092 793	1 105 958	2 986 835	2 885 770
Concession, brevets et droits similaires	737 655	690 374	47 281	56 031
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	4 834 448	1 800 332	3 034 116	2 941 801
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	14 672 674	14 672 674		1 100 000
Autres immobilisations corporelles	549 980	525 792	24 189	35 527
Immobilisations en cours	2 955 807	2 955 807		
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	18 178 461	18 154 273	24 189	1 135 527
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	2 033 893	1 833 409	200 484	94 202
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	101 025		101 025	103 994
TOTAL immobilisations financières :	2 134 918	1 833 409	301 508	198 196
ACTIF IMMOBILISÉ	25 147 827	21 788 014	3 359 813	4 275 524
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	11 192		11 192	10 192
Créances clients et comptes rattachés	2 337 260	191 809	2 145 451	2 601 613
Autres créances	293 232	22 778	270 454	567 055
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	2 641 683	214 587	2 427 096	3 178 859
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				54 010
Disponibilités	319 245		319 245	1 102 115
Charges constatées d'avance	99 082		99 082	182 312
TOTAL disponibilités et divers :	418 328		418 328	1 338 437
ACTIF CIRCULANT	3 060 011	214 587	2 845 424	4 517 296
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	14 165		14 165	5 256
TOTAL GÉNÉRAL	28 222 003	22 002 602	6 219 401	8 798 076

Bilan Passif

DIETSWELL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 06/05/20

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 6 418 593	6 418 593	6 364 170
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	3 364 032	3 364 032
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	357 572	368 460
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	189	189
Autres réserves		
Report à nouveau	(6 020 757)	(5 744 435)
Résultat de l'exercice	(2 661 855)	(276 322)
TOTAL situation nette :	1 457 775	4 076 094
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	1 457 775	4 076 094
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	1 672 868	764 222
AUTRES FONDS PROPRES	1 672 868	764 222
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	14 165	69 226
	14 192	14 192
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	28 357	83 418
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	806 154	855 086
Autres emprunts obligataires	88 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	103	1 488
Emprunts et dettes financières divers	487 101	737 562
TOTAL dettes financières :	1 381 358	1 594 137
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	673 304	951 137
Dettes fiscales et sociales	947 343	1 225 193
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	25 433	35 616
TOTAL dettes diverses :	1 646 080	2 211 945
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES		
	22 586	31 166
DETTES	3 050 024	3 837 247
Ecart de conversion passif		
	10 378	37 095
TOTAL GÉNÉRAL	6 219 401	8 798 076

CAJIMA GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. C. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Compte de Resultat (Première Partie)

DIETSWELL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 06/05/20

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
Ventes de marchandises		5 453	5 453	
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 478 467	4 546 899	6 025 366	7 149 218
Chiffres d'affaires nets	1 478 467	4 552 352	6 030 818	7 149 218

Production stockée			325 653	1 270 984
Production immobilisée			80 830	160 092
Subventions d'exploitation			287 368	46 964
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			112 048	109 059
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			6 836 717	8 736 318

CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			3 647 093	4 071 733
TOTAL charges externes :			3 647 093	4 071 733
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			263 312	383 761
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 641 714	3 100 537
Charges sociales			898 709	998 740
TOTAL charges de personnel :			3 540 423	4 099 276
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			263 627	289 332
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			205 974	5 256
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			469 601	294 588
AUTRE CHARGES D'EXPLOITATION			321 807	155 031
CHARGES D'EXPLOITATION			8 242 236	9 004 389

RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(1 405 519)	(268 071)
--------------------------------	--	--	--------------------	------------------

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commerce aux Comptes
Compagnie de Paris

Compte de Résultat (Seconde Partie)

DIETSWELL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 06/05/20

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 405 519)	(268 071)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		14 221
Reprises sur provisions et transferts de charges		29
Différences positives de change		3 273
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 253	
	1 253	17 523
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	10 993	
Intérêts et charges assimilées	117 802	46 795
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	478	
	129 272	46 795
RÉSULTAT FINANCIER	(128 019)	(29 272)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(1 533 538)	(297 343)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	29 407	127 810
Produits exceptionnels sur opérations en capital	12 859	61 283
Reprises sur provisions et transferts de charges		368 961
	42 265	558 054
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	57 228	60 357
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	13 201	474 229
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 100 000	
	1 170 428	534 586
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(1 128 163)	23 468
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices	153	2 446
TOTAL DES PRODUITS	6 880 236	9 311 895
TOTAL DES CHARGES	9 542 090	9 588 217
BÉNÉFICE OU PERTE	(2 661 855)	(276 322)

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Annexe

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. C. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Code du commerce - articles 9 et 1 - Décret no 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7,21, 24 début, 24-Io, 24-2" et 24-3")

Période du 01/01/2019 AU 31/12/2019**PREAMBULE**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos au 31 décembre 2019 dont le total est de 6.219.401,12 euros et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, et dégageant une perte de 2.661.854,64 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1) PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général telles que décrites dans le règlement ANC n°2018-07 du 10 décembre 2018, modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, et des pratiques comptables généralement admises en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement(s) de Méthode(s)

- **D'évaluation**
Néant.
- **De Présentation**
Néant.

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

2) FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

- Le 25 juin 2019, les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale à caractère Mixte et ont adopté des résolutions relatives aux délégations de compétence au Conseil d'Administration en vue de réaliser des opérations d'augmentation de capital. Dix sept résolutions ont été adoptées à l'unanimité sur les dix huit proposées par le Conseil du 15 avril 2019.
- Le 25 juin 2019, les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale à caractère Mixte et ont ratifié les nominations en qualité d'administratrice et d'administrateur de:

- Madame Vanessa GODEFROY, en remplacement de Monsieur Adrien BOURDON-FENIOU, démissionnaire. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
 - Monsieur Benoît VERNIZEAU, en remplacement de Monsieur Jean DESEILLIGNY, démissionnaire. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Le 7 octobre 2019, le Conseil d'administration a constaté l'exercice de deux bons de souscription d'obligations pour montant total de 100.000 euros. Ceux-ci bénéficieront des mêmes conditions (durée, intérêts) et produira les mêmes effets que les obligations émises à la date de souscription et ce, jusqu'à l'échéance finale. Cet exercice a été réalisé dans le cadre de l'émission d'obligations convertibles en actions qui s'est tenue le 22 octobre 2018 et par contrats en date du 20 octobre 2018 et 10 avril 2019, souscrivant respectivement 10 et 2 Obligations soit au total 12 Obligations.
- En application des autorisations concédées par le Conseil d'administration dans sa séance du 7 octobre 2019, six (6) obligations échangeables en actions Dietswell d'une valeur nominale de cinquante mille euros (50.000 €) chacune, représentant un montant nominal total de trois cent mille euros (300.000 €) ont été émises et souscrites. Chacune des obligations sera assortie d'un bon de souscription à une seconde obligation qui bénéficiera des mêmes conditions (durée, intérêts) et produira les mêmes effets que les obligations émises à la date de souscription et ce, jusqu'à l'échéance finale.
- Le 7 octobre 2019, le Conseil d'administration a approuvé l'émission d'obligations remboursables en actions (avec suppression du droit préférentiel de souscription) avec warrants actions (instruments financiers hybrides) pour un montant maximum de 3.000.000 euros aux conditions suivantes :
- Il sera émis une première tranche de trois cent mille euros (300.000 €) puis dix-huit tranches de cent cinquante mille euros (150.000 €) en obligations convertibles, ces dix-huit tranches étant optionnelles pour la Société et nécessitant le respect d'un délai de 40 jours entre l'émission de chacune des tranches.
 - Les obligations seront émises à 90 % de leur valeur nominale.
 - Les obligations seront consenties pour une durée de trente (30) mois à compter de la date de signature des documents définitifs.
 - La Société émettra des warrants actions à hauteur de 50% du montant des obligations en garantie à un prix égal à 120 % du cours de l'action au jour de l'émission de chaque tranche.
 - L'investisseur pourra convertir à tout moment totalement ou partiellement les obligations convertibles aux conditions tarifaires fixées.
 - A l'échéance, toute obligation convertible qui n'aura pas été convertie par l'investisseur sera automatiquement convertie en actions.
 - L'investisseur pourra mettre fin à ce programme d'émission d'obligations convertibles dans les cas spécifiques prévus dans l'offre.
 - La Société pourra choisir de racheter toute obligation non convertie à 120 % de sa valeur nominale.

Le contrat a été signé le 4 décembre 2019.

- Le 7 octobre 2019, le Conseil d'administration a autorisé le Président à régler à chaque Souscripteur concerné par l'émission d'obligations 2018 l'échéance de septembre 2019 en actions auto-détenues.
- Le 7 octobre 2019, le Conseil d'administration a autorisé le Président à modifier par avenant l'Article 10 (paiement des obligations en actions Dietswell) du Contrat de Souscription relatif à l'émission d'obligations 2018.
- Le 14 octobre 2019, les obligataires réunis en Assemblée Générale sur convocation du Conseil d'administration, ont :
 - Autorisé la Société de payer l'échéance de septembre 2019 en actions auto-détenues
 - Autorisé la Société de payer des échéances en actions
 - Approuvé l'avenant modifiant l'Article 10 du Contrat de souscription relatif à l'émission d'obligations 2018.
- Le 21 octobre 2019, le Conseil d'administration :
 - A décidé de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires, de 54.423 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro, à répartir entre les obligataires en règlement de l'échéance d'octobre 2019.
 - A constate la réalisation de l'augmentation du capital social d'un montant de 54.423 euros.
 - A modifié l'Article 6 des statuts

Le Capital social de la société s'élève donc à 6.418.593 euros

Pour information, La créance due aux obligataires couvrant l'échéance d'octobre 2019 s'élève à 43.535 € (capital 40.000 € + intérêts 3.535 €). Afin de payer cette créance la société a émis 54.423 actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (1 €) chacune, soit 54.423 €.

Le différentiel entre la valeur des actions émises (54.423 €) et la dette (43.535 €) a été imputée sur la réserve légale, soit un montant de 10.888 €, ramenant le solde du compte à 357.572,35 euros.

- Le 12 décembre 2019, la Conseil d'administration a coopté Monsieur Yann LEPOUTRE en qualité d'administrateur en remplacement Madame Vanessa GODEFROY, démissionnaire, sous réserve de la ratification de cette nomination par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

3) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

– Méthode d'évaluation

Les immobilisations incorporelles acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires d'achat).

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- charges directes de production
- charges indirectes de production

Informations relatives aux frais de Recherche et Développement

Au cours de l'exercice 2019, les frais de recherche et développement ont été augmentés de 325.653,09 €.

En matière de recherche et développement, la Société a concentré son effort sur :

- 238.127,16 € consacrés au développement d'un flotteur support d'éoliennes de grande capacité. Ces études commencées en 2016 se sont poursuivies sur l'exercice 2019 avec le soutien de l'ADEME, avec laquelle un contrat a été signé en octobre 2017 avec effet au 20/03/2017. Ce contrat qui initialement devait se terminer en décembre 2018, a fait l'objet d'un avenant validant le report de son terme à juin 2019. Le dossier final a été déposé le 4 juillet 2019 et a été validé par l'ADEME.
- 66.140,93 € consacrés à une étude commencée au cours du 4ème trimestre 2018 visant à l'optimisation de la plateforme flottante de 6MW, permettant d'en réduire encore plus les coûts. L'idée est d'en améliorer les performances en y ajoutant une étude holistique avec un concepteur constructeur de turbine, mât et pales tel que 2B-Energy. Il est à noter que cette démarche n'a pas encore été effectuée par l'industrie : les « flottoristes » et turbiniers travaillent chacun de leur côté. Une grande économie est attendue de cette démarche. Au cours de l'exercice 2018, les études menées ont permis de déposer deux demandes de brevet. Les travaux réalisés au cours du 1^{er} trimestre 2019 ont abouti à une nouvelle demande de dépôt de brevet en mars 2019.
- 21.385 € consacrés au développement en interne, commencé au cours de l'exercice 2017, par la division FACTORIG d'un logiciel qui sera utilisé pour l'activité Inspection et Audit d'appareils de forage.

Les frais de recherche et développement s'élèvent à un solde brut de 4.092.793 € au 31/12/2019.

Les dépenses engagées pour le développement du flotteur support d'éoliennes et celui de l'optimisation de la plateforme flottante sont éligibles au Crédit Impôt Recherche.

– Méthode d'évaluation des coûts de développements

Les charges dépensées dans le cadre de ces travaux sont comptabilisées directement en charges.

Dès lors que les critères d'immobilisations imposés par le PCG (art.311-3.2) sont respectés, les coûts de développements sont systématiquement activés.

Au 31/12/2019, le montant brut des immobilisations incorporelles est de 4.834.448 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Augm / Dim	Montant Brut 31/12/19
- Frais de Publicité (développement site internet)	4 000	0	4 000
- Frais de Recherche & Développement	3 767 140	325 653	4 092 793
- Logiciels	560 409		560 409
- Frais de dépôts de brevet	164 325	12 921	177 246
<u>TOTAL</u>	4 495 874	338 574	4 834 448

– **Méthodes et calculs des Amortissements**

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- | | | | |
|--------------------------|-------|--------------------------|-------|
| - Brevet | 5 ans | - Logiciels | 1 an |
| - Coûts de développement | 5 ans | - Soft HSEA & Inspection | 3 ans |

Au 31/12/2019, le montant brut des Amortissements est de 1.800.332 € dont :

<u>LIBELLE</u>	<u>Montant Brut début d'exercice</u>	<u>Augm / Dim</u>	<u>Montant Brut 31/12/19</u>
- Frais de Publicité (développement site internet)	4 000		4 000
- Frais de Recherche & Développement	881 369	224 589	1 105 958
- Logiciels	552 772	5 832	558 604
Frais de dépôts de brevet	115 931	15 839	131 770
<u>TOTAL</u>	<u>1 554 073</u>	<u>246 259</u>	<u>1 800 332</u>

4) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

– **Méthode d'évaluation**

Les immobilisations corporelles acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires d'achat).

Les immobilisations corporelles générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- coût d'acquisition des matières consommées
- charges directes de production
- charges indirectes de production

Informations sur l'appareil Sedlar 160

Le rig Sedlar 160 est un appareil de forage tout hydraulique conçu et construit par Dietswell en 2007.

Cet appareil est de la classe des Rigs de forage de 1000 HP capable de forer à 3000 mètres (10 000ft).

L'appareil SEDLAR 160 n'a pas été en activité au cours de l'exercice 2019. En conséquence, il n'a pas été pratiqué d'amortissement sur les immobilisations du SEDLAR 160 sur cette période.

Pour rappel, des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations corporelles de l'appareil Sedlar 160 ont été comptabilisées :

- sur l'exercice 2014 pour un montant de 9.049.560 €.
- sur l'exercice 2016 pour un montant de 2.900.000 €

Au cours de l'exercice 2019, une provision complémentaire a été comptabilisée pour un montant de 1.100.000 €

Au 31/12/2019, le solde des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations corporelles de l'appareil Sedlar 160 s'élève à 13.049.560 €, ramenant sa valeur nette comptable à zéro euro (0 €).

Des informations sur la valeur nette comptable de cet appareil sont données en paragraphe 6

Au 31/12/2019, le montant brut des immobilisations corporelles hors celles en cours est de 15.222.654 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Augm / Dim	Montant Brut 31/12/19
- SEDLAR 160 - Eléments Corporels	11 845 242		11 845 242
- SEDLAR 160 - Eléments Incorporels	2 827 432		2 827 432
- Install., Aménagements, Agencements	174 977		174 977
- Matériel de Transport	4 060	<97>	3 963
- Matériel Bureau & Informatique	208 656	6 073	214 729
- Mobilier	156 312		156 312
<u>TOTAL</u>	<u>15 216 679</u>	<u>5 976</u>	<u>15 222 654</u>

– Méthodes et calculs des Amortissements

Le principe de décomposition par composant est appliqué pour les appareils de forage. Des composants principaux ont été identifiés et sont amortis suivant le mode linéaire, selon leur durée prévisionnelle d'utilisation. Les amortissements des composants d'appareils de forage ont une durée allant de 3 à 10 ans.

Pour rappel, la dépréciation est liée à l'activité et les amortissements sont appliqués lorsque l'appareil est sous contrat.

Pour les autres immobilisations, les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel et équipements	3 à 4 ans	- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Agencements divers	10 ans	- Mobiliers de bureau	7 à 10 ans
- Matériel de transport	3 ans	- Installation technique	3 à 10 ans

Au 31/12/19, le montant brut des Amortissements est de 2.148.905 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Amort. Augm / Dim	Montant au 31/12/2019
- SEDLAR 160 - Eléments Corporels	1 392 198		1 392 198
- SEDLAR 160 - Eléments Incorporels	230 915		230 915
- Install., Aménagements, Agencements	166 161	1 673	167 834
- Matériel de Transport	4 060	<97>	3 963
- Matériel Bureau & Informatique	185 906	15 041	200 947
- Mobilier	152 351	697	153 048
<u>TOTAL</u>	<u>2 131 591</u>	<u>17 314</u>	<u>2 148 905</u>

5) IMMOBILISATIONS EN COURS

Lors de leur entrée dans le patrimoine de la société les immobilisations corporelles produites sont évaluées à leur coût de production, composé des éléments suivants :

- coût d'acquisition des matières consommées
- charges directes de production
- charges indirectes de production

Au 31/12/2019, le montant brut des immobilisations en cours est de 2.955.807 € dont:

<u>LIBELLE</u>	<u>Montant Brut début d'exercice</u>	<u>Amort. Augm / Dim</u>	<u>Montant au 31/12/19</u>
- SEDLAR 160 - Revamping	733 566		733 566
- SEDLAR 160 - Pièces de rechange	392 143		392 143
- SEDLAR 250 - Eléments Corporels	1 095 820		1 095 820
- SEDLAR 250 - Eléments Incorporels	734 278		734 278
TOTAL	2 955 807	0	2 955 807

Informations sur l'appareil Sedlar 160

Au 31/12/2019, la valeur brute des éléments corporels en cours (matériels acquis non mis en service) du Sedlar 160 est de 1.125.709 €

Pour rappel, des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations en cours de l'appareil Sedlar 160 ont été comptabilisées sur l'exercice 2014 pour un montant de 1.125.709 €, ramenant leur valorisation à une valeur nette comptable à zéro euro (0 €).

Des informations sur la valeur nette comptable de cet appareil sont données en paragraphe 6.

Informations sur l'appareil Sedlar 250

Cet appareil a été conçu par Dietswell en 2008 sur la base des études faites pour l'appareil SEDLAR 160 mais en capacité augmentée à 250 Tonnes. Cet appareil est à situer dans la classe des appareils de forage 1500 HP capables de forer jusqu'à 4200 mètres environ (14 000 Ft).

La construction de cet appareil a été lancée spécifiquement pour un contrat avec la société Tullow Oil pour le développement d'un champ lacustre en Ouganda. Pour des raisons autres que techniques, le contrat, pourtant engagé et partiellement financé par Tullow n'a finalement pas été activé et Dietswell a dû interrompre la construction de l'appareil.

En plus de la construction du derrick set hydraulique partiellement achevée, Dietswell avait acquis des équipements périphériques neufs en dotation à l'appareil. Ont été cédés sur les exercices antérieurs :

- Deux groupes électrogènes de puissance Caterpillar (neufs). Ces deux groupes ont depuis été revendus.
- Un groupe électrogène de secours RIG BOSS en container spécial (Neuf)

- Un jeu de BOP 5000 PSI (Blocs anti éruption) Cameron (Neufs). Cet équipement a été cédé en mars 2015.
- Une armoire électrique dédiée (avec un système AC/AC de variation de puissance) spécialement conçue par Dietswell (neuve). Cet équipement a été cédé en septembre 2017.
- Un jeu de pneus neufs pour le trailer (EUROMASTER) cédés en février 2018.
- 2 vérins (DOUCE HYDRO) cédés en novembre 2018

Au 31/12/19, le montant brut de l'appareil Sedlar 250 s'élevait à 1.830.098 € diminué des provisions exceptionnelles pour dépréciation à hauteur de 100% soit 1.830.098 €, ramenant ainsi sa valeur nette comptable à zéro euro (0 €).

Au cours de l'exercice 2019, aucun mouvement n'a été enregistré.

Des informations sur la valeur nette comptable de cet appareil sont données en paragraphe 6

6) PROVISIONS EXCEPTIONNELLES POUR DEPRECIATIONS DES RIGS SEDLAR 160 ET SEDLAR 250

Des provisions exceptionnelles pour dépréciation ont été enregistrés sur les exercices 2014 et 2016 pour les deux rigs Sedlar 160 et Sedlar 250 afin de ramener leurs valeurs comptables résiduelles à un niveau de valorisation estimées sur une base conservatrice. L'historique comptable est le suivant :

Sur l'exercice 2019, pour ramener la valeur comptable à zéro des éléments composant le Sedlar 160, une provision de 1.100.000 € a été comptabilisée en provisions exceptionnelles.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES			Provision Dépréciation			
SEDLAR 160	Montant Brut	Montant Amortissement	2014	2016	2019	Valeur Nette au 31/12/19
Elmts Corporels	11 845 242,13 €	-1 392 198,46 €	-7 248 937,68 €	-2 322 976,84 €	-881 129,15 €	0,00
Elmts Incorporel	2 827 432,03 €	-230 915,29 €	-1 800 622,73 €	-577 023,16 €	-218 870,85 €	0,00
TOTAL	14 672 674,16 €	-1 623 113,75 €	-9 049 560,41 €	-2 900 000,00 €	-1 100 000,00 €	0,00 €

IMMOS EN COURS	Montant Brut au 31/12/2018	Solde Provision au 31/12/2017	Valeur Nette au 31/12/2019
Sur le Sedlar 160			
Matériel Revamping	733 565,72 €	-733 565,72 €	0,00 €
Pièces de Rechange	392 143,25 €	-392 143,25 €	0,00 €
Sur le Sedlar 250			
Eléments Incorporels	734 278,08 €	-734 278,08 €	0,00 €
Eléments Corporels	1 095 819,76 €	-1 095 819,76 €	0,00 €
TOTAL	2 955 806,81 €	-2 955 806,81 €	0,00 €

Au 31/12/2019, la valeur nette comptable des deux appareils est de zéro euro (0 €) :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut 31/12/18	Augment/ Diminution	Amort.	Provision pour dépréciation	Provision 2019	Valeur Nette 31/12/19
- Sedlar 160 - Elements Corporels & Incorp.	14 672 674		-1 623 113	-11 949 561	-1 100 000	0
- Sedlar 160 - Immobilisations En Cours	1 125 709			-1 125 709		0
- Sedlar 250 - Immobilisations En Cours	1 830 098			-1 830 098		0
TOTAL	17 628 481	0	-1 623 113	-14 905 368	-1 100 000	0

Au cours de l'exercice, une provision de 1.100.000 € a été enregistrée pour ramener la valeur des éléments corporels et incorporels du Sedlar 160 à zéro euro (0 €)

Au 31/12/2019 le montant des provisions exceptionnelles pour dépréciation des appareils Sedlar 160 et Sedlar 250 s'élève donc à 16.005.367 €

Information sur la valorisation de l'appareil Sedlar 160

L'appareil de forage de Dietswell Sedlar 160 est stocké sur le port d'Almeria en Espagne depuis le printemps 2014. Il est correctement stocké, dans un enclos fermé lui-même situé à l'intérieur de la zone portuaire fermée et gardiennée.

Depuis sa date de stockage, nous avons cherché à céder cet appareil à tout type d'acheteur possible, contracteur de forage, broker

La situation très ralentie du marché du forage depuis le début de la crise du pétrole qui a débuté mi 2014 n'a pas rendu la recherche de client aisée.

En ce qui concerne ce rig Sedlar 160, il est toujours en état de remplir ses fonctions dans le cadre d'un contrat de forage ou de Work Over, après quelques travaux de réactivation et d'inspection.

En 2016, de manière assez conservative, il a semblé opportun de passer un complément de provision pour dépréciation de 2.900.000 € afin de refléter au mieux, à la fois la valeur résiduelle de l'appareil et, anticiper sur la décote à concéder à un acquéreur éventuel dans ces conditions de marché encore particulièrement faible.

En 2019, constatant que les activités dans le secteur pétrolier n'ont pas rebondi, il a été décidé de passer un complément de provision de 1.100.000 € pour ramener sa valeur résiduelle à zéro euro.

7) PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La société a des participations dans trois sociétés :

- DOLFINES à hauteur de 100 % du capital,
- FEUMAG à hauteur de 30 % du capital,
- DIETSWELL DO BRASIL à hauteur de 100 % du capital.

Cabinet ORANGÉ & ASSOCIÉS
C. O. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
des Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Au cours de l'exercice 2019, DIETSWELL DO BRASIL LIMITADA a procédé a une augmentation de capital par incorporation du compte courant de Dietswell SA pour un montant de 741.338 BRL, portant ainsi le capital de Dietswell Do Brasil Limitada a 771.338BRL (170.812€). Le montant de la participation de Dietswell SA passe donc de 9.700€ à 170.812€.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constaté.

Nota : Par décision du 25 février 2019, DIETSWELL SA, Actionnaire Unique et seule Présidente de la Société DOLFINES LOGISTIQUE SAS a décidé d'adopter comme nouvelle dénomination sociale le nom de "DOLFINES SAS"

Les titres de participation de FFUMAG sont provisionnés à hauteur de 100% depuis le 31 décembre 2010, soit un montant de 1.807.735,84 €. Au 31 décembre 2019, la provision a été maintenue pour ce même montant.

Les titres de participation de DOLFINES SAS sont provisionnés à hauteur de la situation nette de la société, soit un montant de 12.390 € au 31 décembre 2019.

Sur l'exercice 2019, une provision de 10.992,70 € a été comptabilisée.

Au 31/12/2019, le montant total des provisions pour dépréciation des titres s'élève à 1.833.409,47 €.

8) CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

DOLFINES SAS

Compte tenu de l'évolution de la situation chez DOLFINES SAS et de l'abandon de compte courant assorti d'une clause de retour à meilleure fortune consentie sur l'exercice 2018 par DIETSWELL SA à sa filiale. Au 31/12/2018, le solde de l'avance en compte courant consentie par la société à sa filiale DOLFINES SAS s'élevait à 59.404,76 €.

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Les intérêts rémunérateurs de l'avance en trésorerie d'un montant de 1.195,08 € au titre de 2018 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant,
- Un règlement effectué par Dolfinés pour le compte de Dietswell le 16/06/19 d'un montant de 54,51 € a été comptabilisé, diminuant ainsi le compte courant,
- Un règlement effectué par Dietswell pour le compte de Dolfinés le 14/11/19 d'un montant de 250,00 € a été comptabilisé, augmentant ainsi le compte courant.

Ainsi, le solde de cette avance au 31/12/2019 s'élève à 60.795,33 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 1,32 % ont été calculés pour un montant de 802,32 €, au titre de l'exercice 2019.

DIETSWELL DO BRASIL

Au cours des exercices portant sur la période de 2014 à 2018 DIETSWELL a consenti plusieurs avances en trésorerie à DIETSWELL DO BRASIL, ainsi le solde du compte courant au 31/12/2018 s'élevait à 192.271,07 €

Au cours de l'exercice la filiale a procédé à une augmentation de capital par incorporation du compte courant. Dietswell SA a également procédé à des avances de fonds.

Ainsi, le solde de cette avance au 31/12/2019 s'élève à 40.802,10 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 1,32 % ont été calculés pour un montant de 451,08 €.

SOFINDEL

Le 3 décembre 2012, une convention de trésorerie tripartite a été signée par les sociétés DIETSWELL SA, SOFINDEL SA et DOLFINES SAS, toutes unies entre elles par des liens de contrôle en capital. Cette convention a pour objet l'optimisation de la gestion de trésorerie du groupe au mieux de l'intérêt commun de l'ensemble des parties et, notamment :

- ✓ de mettre, sous forme d'avances, à la disposition des sociétés signataires présentant des besoins de trésorerie, les fonds permettant de couvrir lesdits besoins ;
- ✓ de recevoir, sous forme d'avances, de la part des sociétés signataires présentant des excédents de trésorerie, les fonds correspondant auxdits excédents.

Le 10 avril 2018, SOFINDEL SA, qui présentait un excédent de trésorerie, a versé à DIETSWELL sous forme d'avance la somme de 20.000 €. Au 31/12/2018, le solde de l'avance en compte courant consentie par SOFINDEL à la société s'élevait à 20.000,00 €.

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Les intérêts débiteurs de l'avance en trésorerie reçue par Dietswell d'un montant de 213,45 € au titre de 2018 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant,

Ainsi, le solde de cette avance reçue au 31/12/2019 s'élève à 20.213,45 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 1,32 % ont été calculés pour un montant de 260,47 €, au titre de l'exercice 2019.

Sur l'année 2019, aucune provision n'a été comptabilisée sur les créances rattachées à des participations

Au 31/12/2019 le montant total des provisions pour créances rattachées à des participations s'élève à 0 €

9) STOCK D'APPROVISIONNEMENT**▪ d'en-cours production de services**

Les études en cours générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- Charges directes de production
- Charges indirectes de production

Néant.

▪ **Approvisionnement**

Néant.

10) Méthode de dégagement de marge sur les chantiers de forage

La méthode de dégagement de marge appliquée pour nos chantiers de forage est celle du Chiffre d'Affaire à l'avancement.

Le Chiffre d'Affaire à l'avancement est déterminé en multipliant le Chiffre d'Affaire total prévisionnel du chantier par le taux d'avancement cumulé calculé au 31/12/2019.

Le taux d'avancement cumulé des dépenses correspond au montant cumulé des dépenses réalisées au 31/12/2019, divisé par le montant total prévisionnel des dépenses du chantier.

Cette méthode permet de rattacher les produits et charges correspondantes sur chaque période comptable.

Au 31/12/2019, aucun chantier n'est en cours.

11) CREANCES CLIENTS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31/12/2018 le montant des provisions pour dépréciation des créances clients s'élevait à 216.138,70 €.

Sur l'exercice, les mouvements enregistrés sont :

- une reprise de provisions de 216.138,70 €
- une dotation aux provisions de 191.809,46 €.

Au 31/12/2019, Le montant total des provisions pour dépréciation des créances clients s'élève à 191.809,46 €

12) EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMISSION D'OBLIGATIONS 2018

La société a procédé sur le 4^{ème} trimestre 2018 à l'émission de dix-huit (18) obligations convertibles d'une valeur nominale de cinquante mille euros (50.000 €) chacune représentant un montant nominal total de neuf cent mille euros (900.000 €) par voie de placements privés.

Les principales caractéristiques de cette émission validée par le Conseil d'Administration du 18 octobre 2018 sont les suivantes :

- ❖ montant du placement : 1.000.000 Euros, soit 20 OC d'une valeur nominale de 50.000€
- ❖ durée : 25 mois
- ❖ rémunération :
 - Intérêt de base de 7% sur la durée des obligations.
 - Prime de non conversion de 7% par an, qui sera égale au montant total des intérêts de base.
- ❖ remboursement :
 - 1/25^{ème} de la valeur nominale de chaque obligation y compris les intérêts de base mensuellement
 - La prime de non conversion sera versée dans son intégralité lors de la 25^{ème} échéance.

Au 31/12/2018, le capital restant dû était de 850 000 € et les intérêts de base versés s'élevaient à un montant de 7.152 €

Au cours de l'exercice, les opérations suivantes ont été réalisées :

- les deux (2) OC non souscrites au 31/12/2018 l'ont été pour un montant de 100.000 €, clôturant ainsi l'émission de vingt (20) obligations convertibles d'une valeur nominale de cinquante mille euros (50.000 €) chacune, représentant un montant nominal total de un million d'euros (1.000.000 €) par voie de placements privés.
- la société a procédé au remboursement de 464.000 € en nominal et 49.653 € d'intérêts de base.

Au 31/12/2019, le capital restant dû est de 486.000 € et les intérêts de base versés s'élèvent à 56.805 €.

EXERCICE DE BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS RATTACHES AU PROGRAMME D'EMISSION D'OBLIGATIONS 2018

Par déclaration en date du 7 octobre 2019, un obligataire a exercé deux (2) Bons de Souscription d'Obligations pour un montant total de 100.000 euros, ils bénéficient des mêmes conditions (durée, intérêts) et produisent les mêmes effets que les obligations émises à la date de souscription et ce, jusqu'à l'échéance finale. L'exercice de ces deux BSO a été constaté par le Conseil d'administration dans sa séance du 7 octobre 2019.

Au cours de l'exercice, les opérations suivantes ont été réalisées :

- la société a procédé au remboursement de 12.000 € en nominal et 1.680 € d'intérêts de base.

Au 31/12/2019, le capital restant dû est de 88.000 € et les intérêts de base versés s'élèvent à 1.680 €.

EMISSION D'OBLIGATIONS 2019

En application des autorisations concédées par le Conseil d'administration du 07/10/19, six (6) obligations échangeables en actions Dietswell d'une valeur nominale de cinquante mille euros (50.000 €) chacune, représentant un montant nominal total de trois cent mille euros (300.000 €) ont été émises et souscrites.

Cabinet GRANGE & ASSOCIÉS
G. O. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Les principales caractéristiques de cette émission sont les suivantes :

- ❖ montant du placement : 1.000.000 Euros, soit 20 OC d'une valeur nominale de 50.000€
- ❖ durée : 25 mois
- ❖ rémunération :
 - Intérêt de base de 7% sur la durée des obligations.
 - Prime de non conversion de 7% par an, qui sera égale au montant total des intérêts de base.
- ❖ remboursement :
 - 1/25^{ème} de la valeur nominale de chaque obligation y compris les intérêts de base mensuellement
 - La prime de non conversion sera versée dans son intégralité lors de la 25^{ème} échéance.

Au cours de l'exercice, les opérations suivantes ont été réalisées :

- la société a procédé au remboursement de 24.000 € en nominal et 3.430 € d'intérêts de base.

Au 31/12/2019, le capital restant dû est de 276.000 € et les intérêts de base versés s'élèvent à 3.430 €.

13) PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OC

Suite à l'émission en 2018 d'Obligations convertibles, le solde au 31/12/2018 des intérêts dus au titre des primes de non conversion s'élevait à 4.256,78 €.

Au 31/12/2019, le montant total des intérêts à payer sur les OC (programme 2018 et 2019) est de 44.153,65 € décomposé comme suit:

- Intérêts de base à payer : 1.292,67 €
- Primes de non conversion : 42.860,98 €

14) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31/12/2018 le montant des provisions pour risques et charges s'élevait à 83.417,59 €

Au cours de l'exercice, les mouvements enregistrés sont :

- une diminution de 69.225,63 €
- une augmentation de 14.164,61 €

Au 31/12/2019, le montant des provisions pour risques et charges s'élève donc à 28.356,57 €

Cette somme est décomposée comme suit :

- pour perte de change constatée pour 14.164,61 €
- pour perte sur crédit de TVA au Congo pour 14.191,96 €

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. F. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
ou Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

15) OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur en euro au taux moyen du mois précédant la date de facture, qu'elle soit d'achat ou de vente.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice en euros.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité pour un montant de 14.164,61 € au 31 décembre 2019

16) OPERATIONS A LONG TERME

Néant.

17) CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**▪ Charges constatées d'avance**

Ce poste s'élève à 99.082,39 €. Il s'agit de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période ultérieure 31 décembre 2019.

▪ Produits constatés d'avance

Il s'agit de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période ultérieure au 31 décembre 2019.

Au 31/12/2019, le poste produits constatés d'avance est de 22.586,19 €.

18) ACOMPTES VERSES

Le poste acompte fournisseurs qui s'élève à 11.191,50 € au 31 décembre 2019 correspond à des avances diverses sur commandes.

19) RESULTAT EXCEPTIONNEL

Au 31 décembre 2019, le total des charges exceptionnelles s'élève à 1.170.482,14 Euros, ventilées ainsi :

➤ sur les opérations de gestion	57.227,57 €
➤ sur des opérations en capital	13.200,57 €
➤ sur des dotations de provisions	1.100.000,00 €

Au 31 décembre 2019, le total des produits exceptionnels s'élève à 42.265,27 Euros, ventilés ainsi :

➤ sur les opérations de gestion	29.406,56 €
➤ sur des opérations en capital	12.858,71 €
➤ Reprise de provision risques & charges	0,00 €

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2019 est donc une perte de 1.128.162,87 €

20) HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES :

Les honoraires comptabilisés au cours de l'année 2019 au titre du contrôle légal des comptes s'établissent à 23.445,64 € HT, et 2.100,00 € HT au titre de services autres que la certification des comptes.

21) CHANGEMENT DE METHODES

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de la période.

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de la période.

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

22) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1) Succursale à ABU-DHABI :

La Société DIETSWELL a ouvert une succursale à Abu-Dhabi en 2009. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2019, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée à Abu-Dhabi, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

2) Succursale en TUNISIE :

La Société DIETSWELL a ouvert une succursale à LA SOUKRA en TUNISIE en 2009. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2019, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée en TUNISIE, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

3) Succursale au GABON :

La Société DIETSWELL a ouvert une succursale à PORT GENTIL au GABON en avril 2014. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2019, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée au GABON, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

4) *Succursale au CONGO :*

La Société DIETSWELL a ouvert une succursale à POINTE NOIRE au CONGO en juin 2014. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2019, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée au CONGO, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

5) *Succursale en Bulgarie :*

La Société DIETSWELL a enregistré une succursale à Sofia en Bulgarie en juin 2017.

Cet établissement a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2019, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée en Bulgarie, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

23) AVANCES CONDITIONNEES

En Octobre 2017, le projet EOLFLOAT™ a fait l'objet d'un contrat de 2.830.453 euros signé avec l'ADEME.

L'ADEME subventionne ce contrat à hauteur de 60% sous forme d'avances conditionnées, soit un montant de 1.698.272 euros.

Ce contrat s'est déroulé du 20/03/2017 au 04/07/2019. L'ADEME a validé l'état récapitulatif des dépenses sur cette période dont le montant s'élève à un total de 2.788.113 €.

L'ADEME finançant ce montant à hauteur de 60%, la subvention a donc été recalculée, soit un montant final de 1.672.868 €, qui a été intégralement versé de la manière suivante :

- Sur l'exercice 2017, une avance de 15% sur la subvention a été versée, soit 254.740 €.
- Sur l'exercice 2018, une avance de 30% sur la subvention a été versée, soit 509.481 €.
- Sur le 1^{er} semestre 2019, une avance de 35% sur la subvention a été versée, soit 594.395 €.
- Sur le 2^e semestre 2019, le solde de la subvention a été versé pour 314.252 €.

Au 31/12/2019, le montant total de l'avance conditionnée reçu de l'ADEME s'élève à 1.672.868 €.

24) EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2019

L'effectif au 31 décembre est de 39 Salariés

- 21 Sièges
- 18 Expatriés

25) RETRAITE

La Société ne comptabilise pas de provision au titre de son engagement en matière d'indemnités de fin de carrière.

Au cours du 1^{er} semestre 2019, des indemnités de fin de carrière ont été versées à un salarié pour un montant chargé de 30 K€. Somme passée directement en charges sur la période.

Au 31/12/2019, l'estimation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière est de 192 K€.

26) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2019

- En application des autorisations concédées par le Conseil d'administration dans sa séance du 7 octobre 2019, relative à l'émission d'obligations remboursables en actions (avec suppression du droit préférentiel de souscription) avec warrants actions (instruments financiers hybrides) pour un montant maximum de 3.000.000 euros :
 - Le programme a été émis
 - le contrat avec la société ATLAS CAPITAL MARKETS a été signé le 4 décembre 2019
 - le premier tirage de 300.000 euros a été fait le 9 janvier 2020, soit 300 obligations d'une valeur nominale de 1.000 euros chacune, auxquelles sont attachés 135 bons de souscription d'action
 - Une première demande de conversion de 50 obligations en date du 22 janvier 2020 a été réalisée le 5 février 2020.
 - Cette demande de conversion se traduit par une augmentation de capital 61.327 € (soixante et un mille trois cent vingt sept euros) par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 61.327 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro.
- Au 5 février 2020, le capital social de la société s'élève donc à 6.479.920 euros.
- Le 6 mai 2020, le Conseil d'administration :
 - A décidé de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires, de 932.854 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro, à répartir entre les obligataires en remboursement de la totalité des obligations convertibles restant dues sur les programmes d'OCA 2018 et 2019.
 - A constaté la réalisation de l'augmentation du capital social d'un montant de 932.854 euros.
 - A modifié l'Article 6 des statuts

Le Capital social de la société s'élève donc à 7.412.774 euros

- L'épidémie de Covid-19 n'étant pas liée à une situation existante au 31 décembre 2019, elle ne remet pas en cause les évaluations faites au 31 décembre 2019.
- La crise sanitaire liée au Covid-19 et les mesures de confinement instaurées à compter du 17 mars 2020 ont conduit la société à adapter son fonctionnement afin de poursuivre, dans la mesure du possible, ses activités en utilisant les technologies de l'information et de la communication à sa disposition.

La Société s'est attachée en priorité à assurer la sécurité sanitaire de ses salariés, de ses clients et de ses fournisseurs.

En termes de sécurité et d'organisation du travail :

- Fermeture de nos bureaux de Guyancourt et Abu Dhabi
- Mise en place du télétravail
- Recours à des mesures de chômage partiel.

Afin d'assurer la trésorerie de la société, les actions suivantes ont été menées :

- Négociation des échéances fournisseurs
- Négociation des échéances sociales et fiscales
- Conversion en actions le 6 mai 2020 des emprunts obligataires existants au 31 décembre 2019
- Signatures en cours de prêts garantis par l'État (PGE).

Les équipes de DIETSWELL témoignent d'un engagement fort pour faire face à cette situation sans précédent alors que des efforts d'adaptation à la conjoncture actuelle sont activement menés afin de contrôler les coûts.

- Les perspectives dans le cadre de la crise mondiale liée à l'épidémie de COVID-19
 - La pandémie heurte de plein fouet le marché déjà fragile de l'Oil & Gas. Les conséquences de l'épidémie sur les entreprises de ce secteur sont lourdes et immédiates.
 - La Société connaît un recul significatif de son activité dans la plupart des zones géographiques sous l'effet de l'arrêt des voyages internationaux et de la fermeture des sites de production ou d'exploration. L'activité a commencé à se détériorer début mars, au fur et à mesure du déplacement de l'impact du virus. Au cours du deuxième semestre, la Société s'attend à ce que le chiffre d'affaires poursuive son ralentissement, avec un impact significatif sur la rentabilité.
 - Selon la situation dans chaque pays, l'activité se poursuit à un niveau qui varie en fonction des contraintes locales imposées par les pouvoirs publics.

- L'impact de la crise sanitaire mondiale

Compte tenu du manque de visibilité lié à l'environnement actuel, de la volatilité induite par cette situation et de l'impact que pourraient avoir les plans de relance déjà annoncés dans un certain nombre de pays, la Société n'est pas en mesure de fournir à ce stade des éléments d'appréciation précis sur l'évolution de ses marchés et de ses performances financières sur l'ensemble de l'exercice 2020.

Les fermetures des sites de production et des frontières dans la plupart des pays du monde pendant le 1er semestre auront un impact sur les ventes et les résultats annuels.

Cet impact ne peut être précisément évalué à ce stade, sans connaître le calendrier de retour à la normale dans les différentes zones d'activité de la Société. On ne peut qu'espérer que la reprise se fasse graduellement après un premier semestre affecté par la crise.

Toutefois, compte tenu des mesures financières prises, la continuité d'exploitation de la Société n'est pas remise en cause sur l'exercice 2020.

27) AUTRES INFORMATIONS

Néant

28) ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ci-dessous la liste des engagements en cours au 31 Décembre 2019 :

- Emissions garanties bancaires

31-déc.-19

Emission	Type Engagement	Echéance	Bénéficiaire	Contre-valeur EUR
22-nov.-16	SOUSSION	15-sept.-20	Zadco	43 879 €
22-nov.-16	SOUSSION	15-sept.-20	Adma - Opco	39 353 €
20-nov.-17	SOUSSION	indéterminé	Groupeement Reggane	236 040 €
2-janv.-18	SOUSSION	31-déc.-21	Enagas	30 000 €
18-févr.-18	SOUSSION	24-janv.-20	Reliance Industries LTD	6 854 €
30-août-19	SOUSSION	Mainlevée clt	ADNOC DRILLING	18 719 €
18-sept.-19	SOUSSION	12 mois après réception prestations	3C METAL	30 015 €
				404 861 €

- Plan de réduction de salaires :

La société a signé avec les salariés du siège un accord de baisse temporaire des rémunérations du 01/07/2016 au 31/10/2017.

Depuis avril 2019, un plan de remboursement a été établi sur 16 mois accepté par les salariés concernés. Cet échéancier ne concerne pas la Direction Générale.

Au cours de l'année 2019, le montant total des remboursements et charges associées s'élève à 71.169 euros comptabilisés en charges sur la période.

En conséquence, l'engagement financier hors bilan de la société au 31/12/2019 est de 170.617 €.

- Plan de réduction de charges du personnel sous-traité :

La société a signé des avenants avec du personnel sous-traité de baisse temporaire des rémunérations du 01/07/2016 au 31/10/2017, avec une clause de retour à meilleure fortune.

L'engagement financier de la société au 31/12/2019 compte tenu de cette clause est de 8.900 €.

29) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2019, la composition du capital s'établit comme suit :

	Nombre	Valeur Nominale
1. Actions composant le capital social au début de l'exercice	6 364 170	1 euro
2. Actions émises pendant la période	54 423	
3. Actions annulées	-	
4. Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	6 418 593	1 euro

30) RESERVES

Au 31 décembre 2019, le détail des réserves s'établit comme suit :

Rubriques	Montant
- Réserve légale proprement dite	357 572 €
- Réserves indisponibles	0 €
- Réserves de conversion	189 €
TOTAL	357 761 €

31) EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

En €	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Report à Nouveau Succursales	Ecart de Conversion des succursales	Résultat Exercice	Total capitaux propres
Au début de l'exercice	6 364 170	3 364 032	368 649	-5 734 119		-10 317	-276 322	4 076 094
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-276 322			276 322	0
Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	54 423		-10 888					43 535
Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles								0
Imputation RAN sur Primes d'Emission								0
Ecart de Conversion des succursales								0
Résultat de la période							-2 661 855	-2 661 855
Au 31 décembre 2019	6 418 593	3 364 032	357 761	-6 010 440	0	-10 317	-2 661 855	1 457 775

32) INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES :

Au cours de la période, la société n'a conclu avec les parties liées aucune transaction significative non conclue à des conditions de marché.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quota-part du capital détenu (dont résultat en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Total Bilan du dernier exercice	Chiffres d'affaires HT du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Effectifs
				Brute	Nette							
Filiales (plus de 50%)												
DOLFINES SAS	38 112 €	12 390 €	100,00%	38 063 €	12 390 €	60 795 €	Néant	-10 992 €	76 311 €	0 €	Néant	0,00
DIETSWELL DO BRASIL LIMITADA	771 338 BRL	102 289 BRL	100,00%	771 338 BRL	771 338 BRL	184 250 BRL	Néant	-38 072 BRL	164 605 BRL	0 BRL	Néant	0,00
Participations (entre 10 et 49%)												
Autres participations												
<u>A) Françaises</u>												
Néant												
<u>B) Etrangères</u>												
FEUMAG (capital en USD)	\$7 300 000	0 €	30%	1 807 736 €	0 €	Néant	Néant	0 €	0 €	0 €	Néant	0,00

Société Française à Responsabilité Limitée

N° SIREN 512 012 121

Société Française à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Immobilisations

DIETSWELL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 11/05/20
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	3 771 140		325 653
Autres immobilisations incorporelles	724 734		12 921
TOTAL immobilisations incorporelles :	4 495 874		338 574
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	14 672 674		
Installations générales, agencements et divers	174 977		
Matériel de transport	4 060		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	364 968		6 073
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	2 955 807		
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	18 172 486		6 073
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	1 916 619		161 042
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	103 994		5 978
TOTAL immobilisations financières :	2 020 613		167 020
TOTAL GÉNÉRAL	24 688 972		511 667

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			4 096 793	
Autres immobilisations incorporelles			737 655	
TOTAL immobilisations incorporelles :			4 834 448	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			14 672 674	
Inst. générales, agencements et divers			174 977	
Matériel de transport		97	3 963	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			371 041	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			2 955 807	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		97	18 178 461	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		43 768	2 033 893	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		8 946	101 025	
TOTAL immobilisations financières :		52 715	2 134 918	
TOTAL GÉNÉRAL		52 812	25 147 827	

Amortissements

DIETSWELL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 11/05/20
Devise d'édition EUR

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	885 369	224 589		1 109 958
Autres immobilisations incorporelles	668 703	21 671		690 374
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 554 073	246 259		1 800 332
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	1 623 114			1 623 114
Inst. générales, agencements et divers	166 161	1 673		167 834
Matériel de transport	4 060		97	3 963
Mat. de bureau, informatique et mobil.	338 257	15 739		353 995
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 131 591	17 411	97	2 148 905
TOTAL GÉNÉRAL	3 685 664	263 671	97	3 949 238

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Provisions Inscrites au Bilan

DIETSWELL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 11/05/20
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges	63 970		63 970	
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	5 256	14 165	5 256	14 165
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges	14 192			14 192
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	83 418	14 165	69 226	28 357

Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles	14 905 367	1 100 000		16 005 367
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation	1 822 417	10 993		1 833 409
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	216 139	191 809	216 139	191 809
Autres provisions pour dépréciation	22 778			22 778
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	16 966 701	1 302 802	216 139	18 053 364

TOTAL GÉNÉRAL	17 050 118	1 316 967	285 364	18 081 721
----------------------	-------------------	------------------	----------------	-------------------

État des Échéances des Créances et Dettes

DIETSWELL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 11/05/20
Devise d'édition EUR

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	101 025		101 025
TOTAL de l'actif immobilisé :	101 025		101 025
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	191 809		191 809
Autres créances clients	2 145 451	2 145 451	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	7 585	7 585	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	98 403	98 403	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	80 438	80 438	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 405	1 405	
État - Divers			
Groupe et associés	102 590	102 590	
Débiteurs divers	2 812	2 812	
TOTAL de l'actif circulant :	2 630 492	2 438 682	191 809
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	99 082	99 082	

TOTAL GÉNÉRAL	2 830 599	2 537 765	292 834
----------------------	------------------	------------------	----------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	806 154	601 293	204 861	
Autres emprunts obligataires	88 000	48 000	40 000	
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	103	103		
Emprunts et dettes financières divers	466 688	148 188	318 500	
Fournisseurs et comptes rattachés	673 304	673 304		
Personnel et comptes rattachés	329 282	329 282		
Sécurité sociale et autres organismes	277 746	277 746		
Impôts sur les bénéfices	187 634	187 634		
Taxe sur la valeur ajoutée	95 460	95 460		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	57 221	57 221		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	20 413	20 413		
Autres dettes	25 433	25 433		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	22 586	22 586		

TOTAL GÉNÉRAL	3 050 024	2 486 663	563 361	
----------------------	------------------	------------------	----------------	--

CAUTION UNIVERSELLE & ASSOCIÉS
C.C.A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
des Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Charges à Payer

DIETSWELL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 11/05/20
Devise d'édition EUR

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	1 293
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	244 211
Dettes fiscales et sociales	436 347
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	250
TOTAL	682 101

Produits à Recevoir

DIETSWELL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 11/05/20
Devise d'édition EUR

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances	415 916 2 134 677
Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	
TOTAL	418 727

Charges et Produits Constatés d'Avance

DIETSWELL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 11/05/20
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	99 082	22 586
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	99 082	22 586

Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
Prestations France	1 379 985
Prestations Export	4 186 401
Refacturation & Mark-up France	98 482
Refacturation & Mark-up Export	360 499
Vente de Marchandises	5 453
TOTAL	6 030 818

REPARTITION PAR CENTRE DE RESULTAT	Montant
FACTORIG	3 131 151
SERVICES	2 102 950
CONTRACTING	577 768
SOLUTIONS	122 950
NEW ENERGIES	96 000
TOTAL	6 030 818

Résultats et autres éléments significatifs des 5 derniers exercices

DIETSWELL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 11/05/20

NATURES DES INDICATIONS	EXERCICES				
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	6 418 593	6 364 170	5 303 475	5 303 475	5 303 475
Nombre des actions :					
- ordinaires existantes	6418593	6364170	5303475	5303475	5303475
- à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	6 030 818	7 149 218	6 773 790	12 490 850	28 154 067
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 366 471	(405 623)	(1 578 793)	(1 498 108)	1 548 120
Impôts sur les bénéfices	153	2 446	1 775	162 809	87 181
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(2 661 855)	(276 322)	(1 209 550)	(4 524 569)	1 391 948
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,21 €	-0,06 €	-0,30 €	-0,31 €	0,28 €
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-0,41 €	-0,04 €	-0,23 €	-0,85 €	0,26 €
Dividende attribué à chaque action					
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	39	38	38	56	84
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 641 714	3 100 537	3 027 134	5 177 000	9 473 089
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	755 816	850 266	694 088	998 720	1 616 026

Gabinot GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. O. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Eléments Relevant de Plusieurs Postes du Bilan

DIETSWELL

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 11/05/20

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	13 882		
Autres créances	102 590		
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		20 213	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		20 672	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

Rémunération Globale et par Catégorie des Dirigeants

DIETSWELL

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 11/05/20

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS	Montant
Des organes d'administration	
Des organes de direction et de surveillance	
TOTAL	

Cette annexe est non renseignée, car cela reviendrait à fournir des informations nominatives
(Décret n°94-663 du 2 août 1994)

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

DIETSWELL S.A.

Société anonyme au capital de 7.412.774 euros
Siège social : 1 rue Alfred Kastler, le Naïade 78280 Guyancourt
428 745 020 RCS Versailles

(La "Société")

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**A L'ASSEMBLEE GENERALE****STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Le présent rapport s'inscrit dans le contexte de l'assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire appelée à statuer sur les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2019.

Les informations présentées forment le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce. Ce rapport a été établi par le Président du Conseil d'administration en liaison avec la Direction Financière et Administrative de la société, puis approuvé par le Conseil d'administration dans sa délibération du 18 mai 2020

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**1.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Instance stratégique de la Société, le Conseil d'administration a pour objectifs prioritaires la définition des orientations stratégiques de la Société et la défense de l'intérêt social. Il a en conséquence pour missions principales l'adoption des grandes orientations stratégiques de la Société et le suivi de leur mise en œuvre, la vérification de la fiabilité et de la sincérité des informations relatives à la Société.

Le Conseil d'administration garantit le respect de ses droits à chacun des actionnaires participant à la composition de son capital et s'assure que ceux-ci remplissent la totalité de leurs devoirs.

Le Conseil d'administration est doté d'une Charte qui fixe, notamment, les règles régissant sa composition, ses missions, son fonctionnement et ses responsabilités.

La Charte du Conseil d'administration a été mise à jour et modifiée lors de la réunion du Conseil d'administration de la Société en date du 17 avril 2018.

En application des dispositions de la Charte du Conseil d'administration, les Administrateurs doivent porter à la connaissance du Président du Conseil d'administration toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, entre leurs devoirs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs. Ils doivent également l'informer de toute mise en examen, condamnation pour fraude, incrimination et/ou sanction publique, interdiction de gérer ou d'administrer qui aurait été prononcée à leur encontre ainsi que toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle ils auraient été associés. Aucune information n'a été communiquée au titre de cette obligation.

1.2 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

1.2.1 Composition du Conseil d'administration

Au 1^{er} janvier 2019, le Conseil d'administration était composé de cinq membres :

- M. Jean-Claude BOURDON, Administrateur et Président Directeur Général
- M. Dominique MICHEL, Administrateur
- M. Jean DESEILLIGNY, Administrateur
- M. Martin FERTE, Administrateur
- Mme Vanessa GODEFROY, Administratrice.

➤ La cooptation de Madame Vanessa GODEFROY, par le Conseil d'administration du 30 août 2018 a été ratifiée par l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires du 25 juin 2019, son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2022.

➤ Monsieur Jean DESEILLIGNY a démissionné de son mandat d'administrateur le 15 janvier 2019, Lors de sa séance du 25 février 2019, le Conseil d'administration a coopté Monsieur Benoît VERNIZEAU en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur DESEILLIGNY, démissionnaire. La ratification de cette nomination a été approuvée à l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires le 25 juin 2019, son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2022.

Au cours du second semestre 2020:

➤ Madame Vanessa GODEFROY a démissionné de son mandat d'administrateur le 5 novembre 2019, avec effet à la date de son enregistrement par le Conseil d'administration lors de la réunion du 12 décembre 2019,

Lors de cette même séance, le Conseil d'administration a coopté Monsieur Yann LEPOUTRE en qualité d'Administrateur en remplacement de Madame Vanessa GODEFROY, démissionnaire. Sous réserve de la ratification de cette nomination qui sera proposée lors de la plus prochaine l'Assemblée Générale annuelle, son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2022.

Au jour de rédaction de ce rapport, le Conseil d'administration est composé de cinq membres : Messieurs Jean-Claude BOURDON (également président du Conseil d'administration et Directeur général), Dominique MICHEL, Martin FERTE, Benoît VERNIZEAU et Yann LEPOUTRE.

Statutairement, la durée des fonctions des administrateurs est de six années : elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat (article 14 des statuts de la société).

Le nombre d'administrateurs ayant dépassé l'âge de quatre-vingts (80) ans n'est pas supérieur au tiers des administrateurs en fonction.

1.2.2 Fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président ou celle du tiers au moins de ses membres, si le Conseil d'Administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les administrateurs reçoivent avant la réunion l'ordre du jour de la séance du Conseil et, chaque fois que les circonstances le permettent, les éléments nécessaires à leur réflexion.

Le Président du Conseil d'Administration désigne un secrétaire, qui pourra être choisi en dehors des administrateurs ou des Actionnaires, et décide des autres personnes qui, n'étant pas administrateurs peuvent assister à la réunion du Conseil d'Administration; en son absence, ces décisions sont soumises aux délibérations du Conseil d'Administration.

Le secrétaire du Conseil établit les projets de procès-verbaux des réunions du Conseil qui sont soumis à l'approbation de celui-ci.

En cas d'urgence, les convocations peuvent être faites par tous moyens et même verbalement et l'ordre du jour du Conseil d'Administration pourra n'être arrêté qu'au moment de la réunion.

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'administration par un autre administrateur. Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues au cours d'une même séance.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix la décision du Président est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'Administration tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur établi par le Conseil d'Administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur.

Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués,
- arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du Président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Statutairement, le fonctionnement et les pouvoirs du Conseil d'Administration sont définis aux articles 14, 15, 16, 17 des statuts de la société.

Le Président représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission (article 18.1 des statuts de la société).

1.3 TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE 2019

Au cours de l'exercice 2019, le Conseil d'administration s'est réuni six fois sur convocation de son Président.

Le Conseil d'administration en date du 25 février 2019 a :

- pris connaissance de la marche des affaires
- autorisé le changement de la dénomination sociale de la Société DOLFINES LOGISTIQUE SAS, filiale détenue à 100% par DIETSWELL, EN DOLFINES SAS. Il a également pris connaissance des projets de DOLFINES dans le secteur des énergies renouvelables;
- pris acte de la signature des contrats de souscription des "OCA 2018" émises sans droit préférentiel de souscription par autorisation du Conseil d'administration du 18 octobre 2018 en utilisant la délégation de compétence donnée lors de l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires du 23 mars 2018 dans sa 6^{ème} résolution:
- pris acte de la démission de M. DESEILLIGNY de son mandat d'administrateur, et a procédé à son remplacement en cooptant M. VERNIZEAU aux fonctions d'administrateur pour le remplacer;
- nommé aux fonctions de membres du Comité des Rémunérations M. VERNIZEAU en remplacement de M. DESEILLIGNY. M. FERTE, Président dudit Comité garde ses fonctions. Ainsi, le Comité des Rémunérations est composé de trois membres dont deux administrateurs indépendants.

Le Conseil d'administration en date du 16 avril 2019 a :

- arrêté les comptes sociaux de l'exercice 2018
- arrêté les termes de l'ensemble des rapports du Conseil d'administration à soumettre à l'assemblée
- procédé à l'examen des conventions réglementées dont l'exécution s'est conclue, poursuivie et conclue au cours de l'exercice 2018.
- proposé la ratification de la cooptation de Mme. GODEFROY et M. VERNIZEAU en qualité d'administrateurs
- convoqué une Assemblée Générale à caractère Mixte, en a fixé l'ordre de jour, et a arrêté le texte des résolutions.

Le Conseil d'administration en date du 30 août 2019 a :

- pris connaissance de la marche des affaires, de la situation de la Société et de ses succursales
- s'est prononcé notamment sur les grandes orientations et décisions stratégiques de la Société

- nommé aux fonctions de membre du Comité des Rémunérations Mme GODEFROY en remplacement de M. VERNIZEAU. M. FERTE, Président dudit Comité garde ses fonctions. Ainsi, le Comité des Rémunérations est composé de trois membres dont deux administrateurs indépendants.

Le Conseil d'administration en date du 7 octobre 2019 a :

- pris acte de l'exercice de deux bons de souscription d'obligation par un obligataire dans le cadre du programme d'émission d'obligations 2018 autorisé par le Conseil d'administration du 18 octobre 2018.
- Autorisé la modification par avenant de l'article 10 du contrat de souscription relatif à l'émission d'obligations 2018 afin de prévoir la possibilité pour DIETSWELL de rembourser en Actions une ou plusieurs échéances ainsi que les intérêts correspondants.
- autorisé le règlement à chaque Souscripteur des "OCA 2018" de l'échéance de septembre 2019 en actions auto-détenues.
- convoqué une assemblée générale des obligataires pour soumettre à leur approbation la modification de l'article 10 du contrat de souscription relatif à l'émission d'obligations 2018
- utilisé la délégation consentie aux termes de la 16^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2019 pour approuver l'émission d'OCA avec suppression du droit préférentiel de souscription, et a donné tous pouvoirs au Président pour signer les contrats de souscription

Le Conseil d'administration en date du 21 octobre 2019 a :

- décidé de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 54.423 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro, en paiement de l'échéance d'octobre 2019 dans le cadre du programme d'émission d'obligations 2018.
- constaté la réalisation de l'augmentation du capital social d'un montant de 54.423 euros.
- Décidé de modifier l'article 6 des statuts.

Le Conseil d'administration en date du 12 décembre 2019 a :

- pris acte de la démission de Mme Vanessa GODEFROY de son mandat d'administratrice en date du 5 novembre 2019, avec effet immédiat
- procédé au remplacement de Mme GODEFROY en cooptant M. Yann LEPOUTRE aux fonctions d'Administrateur.
- nommé aux fonctions de membre du Comité des Rémunérations M. LEPOUTRE en remplacement de Mme GODEFROY. M. FERTE, Président dudit Comité garde ses fonctions. Ainsi, le Comité des Rémunérations est composé de trois membres dont deux administrateurs indépendants.
- pris connaissance de la marche des affaires, de la situation et des projets structurels de la Société
- pris connaissance des projets de la filiale DOLFINES
- pris acte du calendrier des publications financières pour l'exercice 2020
- pris acte de la mise en place du Comité Social et Economique le 15 novembre 2019.

1.4 LISTE DES ADMINISTRATEURS ET DATE D'ECHEANCE DES MANDATS

Cette liste est établie au jour de rédaction du rapport

ADMINISTRATEURS	ECHEANCE MANDAT
Dominique MICHEL	AG - comptes 2021
Jean Claude BOURDON	AG - comptes 2021
Martin FERTE	AG - comptes 2021
Benoît VERNIZEAU	AG – comptes 2022
Yann LEPOUTRE	AG - comptes 2022

Le décalage des dates d'échéance des mandats de chacun des administrateurs permet d'assurer un échelonnement des renouvellements et la continuité des travaux du Conseil d'administration.

Deux Administrateurs sur cinq composant le Conseil d'administration sont considérés comme indépendants et libres d'intérêts à l'égard de la Société. Ils représentent 40 % des membres du Conseil d'administration.

Aucun mandat d'administrateurs ne vient à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

1.5 DIRECTION GENERALE

Conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et en application de l'article 18.2 des statuts, le Conseil d'administration décide que la direction générale de la Société sera assumée, sous sa responsabilité, par le Président du Conseil d'administration qui prend le titre de Président Directeur général.

Le Conseil d'administration a considéré que le cumul des fonctions de Président et de Directeur général était adapté à la spécificité de l'actionnariat de la Société et permettait en outre une plus grande réactivité dans la prise de décisions. En conséquence, il a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Le Directeur Général assume, sous sa responsabilité la direction générale de la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf si les fonctions de Directeur Général sont assumées par le Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean-Claude BOURDON occupe les fonctions de Président Directeur Général depuis le 29 mars 2017, date de sa nomination par le Conseil d'administration.

1.6 POLITIQUE DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration

L'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration détermine le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration. Il est réparti entre l'ensemble des Administrateurs.

Au titre des trois derniers exercices, la Société n'a versé aucun montant aux membres de son Conseil d'administration à titre de jetons de présence.

Autres rémunérations

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux dirigeants sont fonction principalement du niveau des responsabilités attachées à leurs fonctions et de leurs performances individuelles ainsi que des résultats de la Société et de l'atteinte des objectifs fixés.

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux dirigeants sont définis par un contrat de travail.

Aucune rémunération n'est versée aux mandataires sociaux indépendants.

1.7 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTES SOCIETES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes les sociétés du groupe par chacun des mandataires sociaux.

Nom du mandataire social	Fonctions exercées au sein de la Société	Mandats exercés dans d'autres sociétés
Jean-Claude BOURDON	Président du Conseil Administrateur et Directeur Général	- Président de DOLFINES SAS - Président de JESSYCO SAS
Dominique MICHEL	Administrateur	- Administrateur de GEOCORAIL - Président Directeur Général de SOFINDEL SA
Martin FERTE	Administrateur	- Président d'ALTERCIS - Président de JLT ENERGY - Membre du Conseil de Surveillance d'AFRIK ASSUR - Vice-président de SIACI & PARTNERS Luxembourg (SA de droit Luxembourgeois) - Administrateur de 2 RS Luxembourg (SA de droit Luxembourgeois)
Benoît VERNIZEAU	Administrateur	- NEANT
Yann LEPOUTRE	Administrateur Coopté le 12/12/2019	- Président de CONSYNERGY

1.8 PARTICIPATION AU CAPITAL DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

Au jour de la rédaction du présent rapport, sur la base des déclarations des administrateurs et du registre des actions détenues en nominatif, l'ensemble des membres du Conseil d'administration et des principaux dirigeants détiennent 14,99 %, soit un total de 1.111.366 actions de la Société selon la répartition suivante :

- Jean-Claude BOURDON 1.104.076
- Dominique MICHEL 7.290

2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES EN MATIERE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous indiquons que les conventions, visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce:

2.1.1 Se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- une convention de mise à disposition à titre gracieux de bureaux en faveur de la société Dolfines Logistique SAS, afin que cette dernière y domicilie son siège social. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration en date du 28 mars 2006. Dans le cadre du déménagement du siège social de la Société, un avenant de reconduction à la nouvelle adresse a été signé en date du 26 décembre 2007 entre la Société et la société Dolfines Logistique SAS ;
- une convention de trésorerie tri-partite avec sa filiale Dolfines Logistique SAS et la société Sofindel SA signée le 3 décembre 2012 ayant pour objet l'optimisation de la gestion de trésorerie du groupe. Aucune rémunération au bénéfice de la Société centralisatrice (DIETSWELL SA) n'est prévue pour l'exécution de cette convention. Les intérêts sur les avances réciproques seront calculés au taux légal en vigueur à la clôture des exercices, sur la base d'une année de 360 jours.

Au titre de cette convention, la Société SOFINDEL SA (filiale à 100% de DOLFINES LOGISTIQUE, elle-même détenue à 100% par DIETSWELL) a versé le 10 avril 2018 une avance de trésorerie de 20.000 euros à DIETSWELL. Cette avance a fait l'objet de calcul d'intérêts au taux de 1,47% sur la période du 10 avril au 31 décembre 2018, soit un montant de 213,45 euros qui seront capitalisés sur l'exercice 2019.

- une convention avec Mr Dominique Michel, formalisée par une lettre signée le 28 août 2012, qui concerne les décisions prises par le Conseil d'Administration du 28 avril 2009 et portant sur ses conditions de rémunération.
- une convention avec Mr Dominique Michel, formalisée par un avenant à son contrat de travail signé le 10 juillet 2015, portant sur un dispositif de rémunération variable au titre de l'exercice 2015 dont le calcul est assis sur la performance économique de l'entreprise.
- Une convention d'abandon de compte courant, approuvée par le Conseil d'administration du 25 février 2019, avec une clause de retour à meilleure fortune limitée à cinq (5) ans, consentie par DIETSWELL au bénéfice de la société DOLFINES LOGISTIQUE SAS, filiale à 100% de DIETSWELL, portant sur un montant de 21.000 euros a été signée le 31 décembre 2018.

2.1.2 Se sont conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- Une convention d'assistance technique et de conseil au bénéfice de DIETSWELL avec la société JESSYCO, SAS au capital de 5.000 euros, sise 31 rue Hector Berlioz 78960 Voisins le Bretonneux, immatriculée au RCS de Versailles sous le n° 851 577 247, représentée par son Président Jean-Claude BOURDON a été approuvée par le Conseil d'administration du 16 avril 2019 et signée ce même jour. Cette convention entre dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, du fait que Monsieur Jean-Claude BOURDON est à la fois Président de la Société et celui de la Société JESSYCO.

Cette convention est entrée en vigueur le 1er octobre 2019, mettant fin in facto aux deux conventions approuvées par le Conseil d'administration du 3 octobre 2017 portant sur le contrat de travail, les conditions de rémunérations, le bénéfice du régime collectif de prévoyance et couvertures santé au profit de Monsieur Jean-Claude BOURDON et sa famille dans l'exercice de son mandat social exercé chez DIETSWELL au même titre qu'un salarié.

Le Conseil d'administration a approuvé cette convention lors de sa réunion du 16 avril 2019

2.1.3 Se sont terminées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- une convention avec Mr Jean-Claude BOURDON, approuvée par le Conseil d'administration du 3 octobre 2017, formalisée par un contrat signé le 1er avril 2017 relatif à son mandat social et portant sur ses conditions de rémunérations en qualité de Président Directeur Général.
- une convention approuvée par le Conseil d'administration du 3 octobre 2017, portant sur le bénéfice à compter du 1er avril 2017 du régime collectif de prévoyance et des couvertures santé au profit de Mr Jean-Claude BOURDON et sa famille dans l'exercice de son mandat social au même titre qu'un salarié.

Ces deux conventions se sont terminées le 30 septembre 2019

Nous vous rappelons enfin que conformément aux dispositions de l'article L 225-39 du Code de commerce, le texte des conventions courantes conclues à des conditions normales a été communiqué au Président du Conseil d'administration par les intéressés, et que ce dernier a lui-même communiqué la liste et l'objet de ces conventions aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.

2.1.4 Se sont conclues depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- Néant

2.2 DELEGATION DE COMPETENCE ET DE POUVOIR ACCORDES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément à l'article L. 225-100 alinéa 4 du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des articles L. 225-129-1 du Code de commerce et L. 225-129-2 du Code de commerce est présenté en **Annexe 1**.

2.3 DISPOSITIONS STATUTAIRES CONCERNANT LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les modalités de participation des actionnaires et de délibérations aux Assemblées générales sont définies aux articles 21 et 22 des statuts mis à jour lors de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mars 2018.

Les dispositions des statuts relatives aux droits de vote des actionnaires sont rappelées au paragraphe 2.4.3 du présent rapport.

2.4 INFORMATIONS RELATIVES AUX ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ECHANGE

2.4.1 Cession et transmission des actions (article 10 des statuts de la société)

Les actions sont librement négociables. La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte sur instructions signées du cédant ou de son représentant qualifié.

2.4.2 Offre publique obligatoire (article 12 des statuts de la société)

Tant que les titres émis par la société sont admis aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris, le franchissement direct ou indirect du seuil de 50% des droits de vote ou du capital par une personne, agissant seule ou de concert, donne lieu à la mise en œuvre d'une offre publique obligatoire dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

2.4.3 Droit de vote (article 21.4 des statuts de la société)

Sous réserve des restrictions légales et réglementaires, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital social qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué :

- pour les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire ;
- pour les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'un transfert.

Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire au profit de la société absorbante ou de la société bénéficiaire de la scission, ou, selon le cas, au profit de la société nouvelle résultant de l'opération de fusion ou de scission.

2.5 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Le contrôle de la Société est effectué par un ou plusieurs Commissaires aux comptes, titulaires et suppléants, dans les conditions fixées par la loi.

Ils ont pour mission permanente de vérifier les valeurs et les documents comptables de la Société, de contrôler la régularité et la sincérité des comptes sociaux et d'en rendre compte à la Société. Ils ne doivent en aucun cas s'immiscer dans la gestion de la Société.

2.5.1 Commissaire aux comptes Titulaire

Cabinet Grangé & Associés - CGA Sarl
20, boulevard Malesherbes 75008 Paris
Représenté par Monsieur Benoît Grangé

2.5.2 Commissaire aux comptes Suppléant

Monsieur Vincent Pajot
20, boulevard Malesherbes 75008 Paris

2.5.3 Mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant

L'Assemblée Générale à caractère Mixte du 12 juin 2018 a renouvelé pour 6 années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les mandats :

- du Cabinet GRANGE & ASSOCIES, Commissaire aux comptes Titulaire
- de Monsieur Vincent PAJOT, Commissaire aux comptes Suppléant

2.5.4 Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires comptabilisés au cours de l'année 2018 au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice 2017 s'établissent à 23.445,64 € HT, et 2.100,00 € HT au titre de services autres que la certification des comptes.

Il n'y a pas d'honoraires au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1**AUTORISATIONS ET DELEGATIONS DE COMPETENCES DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 MARS 2018						
Délégation	Résolution n°	Durée de validité	Plafond	Modalités de détermination du prix	Date d'Utilisation	Montant
Autorisation au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société	13 AGE	38 mois	Plafond global de 1.000.000 actions pour les résolutions n° 12, 13 et 14 et dans la limite du tiers du capital social.	Suppression du DPS. Réservée aux membres du personnel salarié et/ou aux mandataires sociaux. Le prix d'achat ou de souscription par action sera fixé par le conseil d'administration au jour où l'option est consentie. Aussi longtemps que les actions seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris, le prix de souscription ou d'achat sera déterminé conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 du code de commerce, sans pouvoir être inférieur au montant de la valeur nominale de l'action. La durée de validité des options est fixée à 10 ans à compter de leur attribution.	NEANT	

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 JUIN 2019

Délégation	Résolution n°	Durée de validité	Plafond	Modalités de détermination du prix	Date d'Utilisation	Montant
Autorisation au conseil d'administration pour l'achat, la cession ou le transfert par la Société de ses propres actions (assurer la liquidité et animer le marché)	11 AGO	18 mois	Plafond de 10 € par action. Plafond global de 5.000.000 €. Dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social.	Acquérir ses propres actions sur le marché ou hors marché et les revendre.	NEANT	
Autorisation au conseil d'administration pour réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto détenues	12 AGE	18 mois	Plafond de 10 % du montant du capital social par période de 24 mois	Aucune	NEANT	
Délégation de compétence au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	13 AGE	26 mois	Plafond global de 5.000.000 € pour les résolutions n° 13, 14, 15,16, 17. Montant global des titres de créances : 10.000.000 € (20° Résolution)	En une ou plusieurs fois. Le CA peut instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible. Le CA pourra offrir au public les titres non souscrits. Prix d'émission minimum : valeur nominale de l'action.	NEANT	

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 JUIN 2019

Délégation	Résolution n°	Durée de validité	Plafond	Modalités de détermination du prix	Date d'Utilisation	Montant
Délégation de compétence au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public	14 AGE	26 mois	Plafond global de 5.000.000 € pour les résolutions n° 13, 14, 15, 16, 17. Plafond global de 10.000.000 € pour les titres de créances émis dans le cadre des résolutions n° 14, 15, 16, 17	Suppression du DPS et offre au public. En une ou plusieurs fois. Faculté d'instituer un droit de priorité non négociable au profit des actionnaires. Prix d'émission des actions au moins égal à la moyenne des cours pondérée par les volumes des 10 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30% et dispositions de L. 225-136-1 c. com., sans pouvoir être inférieur au nominal.	NEANT	
Délégation de compétence au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à émettre dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier	15 AGE	26 mois	Plafond global de 5.000.000 € pour les résolutions n° 13, 14, 15, 16, 17 et dans la limite fixée par L. 411-2 II c. monétaire et financier, soit 20 % du capital social par période de 12 mois. Plafond global de 10.000.000 € pour les titres de créances émis dans le cadre des résolutions n° 14, 15, 16, 17	Suppression du DPS au profit des investisseurs désignés. En une ou plusieurs fois. Prix d'émission des actions au moins égal à la moyenne des cours pondérée par les volumes des 10 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30% et dispositions de L. 225-136-1 c. com. Actions émises avec ou sans prime.	NEANT	

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 JUIN 2019

Délégation	Résolution n°	Durée de validité	Plafond	Modalités de détermination du prix	Date d'Utilisation	Montant
Délégation de compétence au conseil d'administration pour décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires	16 AGE	18 mois	Plafond global de 5.000.000 € pour les résolutions n° 13, 14, 15, 16, 17. Plafond global de 10.000.000 € pour les titres de créances émis dans le cadre des résolutions n° 14, 15, 16, 17. Interdiction d'émettre des actions de préférence.	Suppression du DPS et réservée aux investisseurs recherchant une réduction d'IR (investissement mini de 10k €), sociétés qui investissent dans des PME pour permettre une réduction d'IR (investissement mini de 20k €), fonds d'investissement dans des PME pour réduction d'IR (investissement mini de 20k €), sociétés ou fonds dans des sociétés de croissance (investissement mini de 50k €), investisseurs dans l'énergie (investissement mini de 20k €), etc. Prix d'émission des actions au moins égal à la moyenne des cours pondérée par les volumes des 10 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30% .	Conseil du 07/10/19	UTILISEE a hauteur de 300.000 € & Ouverture Programme OCA pour Max 3.000.000 €
Délégation de compétence au conseil d'administration pour décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres	17 AGE	18 mois	Plafond global de 5.000.000 € pour les résolutions n° 13, 14, 15, 16, 17. Plafond global de 10.000.000 € pour les titres de créances émis dans le cadre des résolutions n° 14, 15, 16, 17	Suppression du DPS et réservée aux établissements de crédit, fonds d'investissement, etc. Prix d'émission des actions émises au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 30% .	NEANT	

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 JUIN 2019

Délégation	Résolution n°	Durée de validité	Plafond	Modalités de détermination du prix	Date d'Utilisation	Montant
Autorisation au conseil d'administration, pour chacune des émissions décidées dans le cadre des résolutions n° 14 et 15, de déroger aux conditions de fixation du prix	18 AGE	26 mois	Dans la limite de 10 % du capital social par périodes de 12 mois	Prix d'émission des actions ordinaires au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30% sans pouvoir être inférieur à la valeur nominale d'une action à la date d'émission . Prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital telle que la somme perçue immédiatement majorée de celle susceptible d'être perçue ultérieurement soit au moins égale au prix d'émission des actions.	NEANT	
Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions décidées dans le cadre des résolutions n° 13, 14, 15, 16 et 17	19 AGE	26 mois	Dans les 30 jours de la clôture et dans la limite de 15% de l'émission initiale. Plafond global de 5.000.000 € pour les résolutions n° 13, 14, 15, 16, 17	Même prix que celui retenu pour l'émission initiale	NEANT	
Fixation du montant global des délégations conférées par les résolutions n° 13, 14, 15, 16 et 17	20 AGE		Plafond global de 5.000.000 € pour les résolutions n° 13, 14, 15, 16, 17. Plafond global de 10.000.000 € pour les titres de créances émis dans le cadre des résolutions n° 14, 15, 16 et 17			

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 JUIN 2019

Délégation	Résolution n°	Durée de validité	Plafond	Modalités de détermination du prix	Date d'Utilisation	Montant
Délégation de compétence au conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	21 AGE	26 mois	Plafond autonome de 5.000.000 € montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices existants	Attribution d'actions gratuites nouvelles et/ou élévation de la valeur nominale des actions existantes. Pas de rompus.	NEANT	
Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour émettre des bons de souscription d'actions (BSA) au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration en fonction à la date d'attribution des BSA n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité mis en place ou que le CA viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales (iv) des salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ne remplissant pas les conditions légales nécessaires à l'attribution d'option de souscription ou d'achat d'actions.	22 AGE	18 mois	Plafond de 1.000.000 de BSA donnant droit à 1.000.000 d'actions au maximum, plafond global pour les résolutions n° 22 et 23 (24° résolution)	Suppression du DPS. Prix d'émission des BSA libre et même à titre gratuit. Prix de souscription des actions au moins égal (i) à la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration d'attribuer les BSA, éventuellement diminuée d'une décote qui ne pourra excéder 20% ou (ii) au prix minimum prévu, le cas échéant, par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation. Exercice des BSA au plus tard dans les 10 ans de leur émission sous peine de caducité. BSA cessibles.	NEANT	

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 JUIN 2019

Délégation	Résolution n°	Durée de validité	Plafond	Modalités de détermination du prix	Date d'Utilisation	Montant
Autorisation au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société	23 AGE	38 mois	Plafond global de 1.000.000 actions pour les résolutions n° 22 et 23 et dans la limite du tiers du capital social (résolution n° 24)	Suppression du DPS. Réservée aux membres du personnel salarié et/ou aux mandataires sociaux. Le prix d'achat ou de souscription par action sera fixé par le conseil d'administration au jour où l'option est consentie. Aussi longtemps que les actions seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris, le prix de souscription ou d'achat sera déterminé conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 du code de commerce, sans pouvoir être inférieur au montant de la valeur nominale de l'action. La durée de validité des options est fixée à 10 ans à compter de leur attribution.	NEANT	
Fixation du montant global des délégations conférées par les résolutions n° 22 et 23	24 AGE		Plafond global de 1.000.000 d'actions d'une valeur nominale de 1 € pour les résolutions n° 22 et 23			
Autorisation à donner au Conseil d'administration de la Société aux fins de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégorie de bénéficiaires	25 AGE	38 mois	Plafond global de 305.000 € d'une valeur nominale de 1 €	Suppression du DPS. Réservée aux membres du personnel salarié et/ou aux mandataires sociaux détenant moins de 10% du Capital. (bénéficiaires limités à une détention maximum de 10% du capital). Attribution des actions gratuites au terme d'une période d'activité de (1) an à compter décision d'attribution (période d'acquisition)- Action incessible pendant la période d'acquisition A compter de l'attribution définitive des Actions Gratuites, les Bénéficiaires devront conserver lesdites Actions Gratuites pendant une durée égale à un (1) an (Période de Conservation).	NEANT	

